Si vous voulez que les vrais sujets soient dans le débat de 2022. Relocaliser, une ardente obligation qui devrait faire l'unanimité.

voir bloc-notes pages 2-3.

L'Hebdo Bourseplus®
Impertinent, Indépendant et libre de toute publicité
Hebdomadaire politiquement et économiquement incorrect

Mobilisation et sursaut indispensables...

Emmanuel Macron, Valérie Pécresse, Fabien Roussel, Anne Hidalgo, Jean Lassalle et Nathalie Arthaud ont plus de 500 parrainages validés, Nicolas Dupont-Aignan et François Asselineau y sont presque.

Est-ce normal pour la démocratie ?

Jeudi 17 février, on constate qu'il y a 93% d'abstention chez les maires ruraux.

Les maires ruraux doivent sortir de leur abstention. Eric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen et Nicolas Miguet manquent de parrainages, lesquels devront être arrivés au Conseil Constitutionnel au plus tard au courrier du 4 mars. C'est maintenant qu'il faut les envoyer. La seule alternative à une élection pluraliste, c'est la révolution violente.

Photos DR

Une chance unique d'être défendus.

La ruralité regorge d'initiatives, que vous allez encore pouvoir lire au fil des pages et des interviews de maires de ce numéro spécial. Guy Savoy l'a dit il y a deux semaines dans nos colonnes : maires de nos terroirs, rendez possible la défense de la ruralité en parrainant Nicolas MIGUET ! En cette fin du mois de février, plus de 31.000 femmes et hommes, maires ou maires délégués de communes rurales, se sont abstenus alors qu'ils peuvent " remettre l'église au coeur du village " en permettant qu'il y ait enfin en 2022 un candidat à l'élection présidentielle qui porte les idées de bon sens et de la ruralité dans le débat de l'élection présidentielle. Ce débat est actuellement capté à 100% par des candidates et candidats de l'Ile-de-France. Je suis le seul à vivre, travailler, faire travailler des dizaines de personnes via mon entreprise dans la ville où je suis né en janvier 1961 : Verneuil-sur-Avre (27). Il faut que les élus de la ruralité arrêtent de s'abstenir et parrainent la candidature du seul avocat de leur cause magnifique : préserver et transmettre la France que nous avons reçue en héritage. Le bulletin de présentation envoyé par le Conseil Constitutionnel doit être ressorti de vos tiroirs. Utilisez le ! Apposez-y le nom du candidat de la ruralité : NICOLAS MIGUET. Vous serez alors parmi les organisateurs d'une vraiment très bonne nouvelle : la prise de conscience est le préalable au rebond pour " Réparer la France ".

N.M.

L'Hebdo Bourseplus® N° 1126 bis - Vendredi 18 février 2022 - 5,50 €- Belgique : 4,50 € - DOM : 4,90 € - TOM : 970 CPF - Maroc: 45 DH - Gabon, RD Congo, Sénégal, Cote d'Ivoire: 3 600 CFA

Si vous voulez que les vrais sujets soient dans le débat de 2022

Les taux d'intérêts de la dette française montent ? Personne n'en parle. Notre agriculture se fait tailler des croupières par les produits importés ? Personne n'en parle. Pour réduire les déficits publics ils s'apprêtent à " euthanasier " les personnes âgées qui entreront à l'hôpital ? Personne n'en parle. La fraude sociale massive ? Personne n'en parle. Les églises incendiées et les actes anti-chrétiens ? Personne n'en parle. La dénatalité qui fait des ravages ? Personne n'en parle non plus ! Si vous voulez vous convaincre de l'originalité de mon programme qui a toute sa place dans la campagne de 2022, allez visiter www.miguet2022.com ! Le bon sens fait peur aux voleurs comme aux incendiaires, qui multiplient les promesses démagogiques. L'opiniâtreté avec laquelle je suis persécuté devrait vous donner une idée d'à quel point ma présence dérange. Hélie Denoix de Saint Marc l'a écrit : *« Il faut savoir, jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, rouler son propre rocher. La vie est un combat. Le métier d'homme est un rude métier. Ceux qui vivent sont ceux qui se battent. »* (...) *« Un homme doit garder la capacité de résister, de s'opposer, de dire non. Trop d'hommes agissent selon la direction du vent. Leurs actes disjoints, morcelés, n'ont aucun sens »*. La classe politique de notre pays est dévoyée (au sommet) par la haute finance qui détient les cordons de la bourse et la maîtrise des grands médias et qui décide donc de qui sera ou non élu. Le scandale des turbines Alstom rachetées à General Electric au double du prix de vente, personne ne vous en parlera. Comme je vous l'ai déjà dit il y a quelques semaines, si je vais à la bagarre, ce n'est pas par ambition de me prendre des coups supplémentaires. C'est par devoir vis-à-vis des générations à venir, pour ne pas qu'il soit possible de dire que " tous se sont tus alors qu'ils savaient ". La goutte de lait qui va troubler la tasse du café noir de leurs mensonges, c'est possible, mais il faut se réveiller, chers amis lecteurs. Je suis le seul candidat à bosser à 100% et même plutôt à 300% (mes petites semaines de travail **font plus de 100 heures). Si vous ne vous mobilisez pas toutes et tous pour aller convaincre un par un les maires ruraux de sortir de l'abstention qui est leur attitude actuelle, je n'aurais pas les 500 parrainages requis.** Un coup de fil par jour, une visite par jour, voilà le rythme qu'il convient d'adopter durant les deux prochaines semaines. Le 4 mars, il sera trop tard. Si chacun s'y met, avec les arguments du bon sens, on arrivera à passer le cap. Il y a eu des obstacles plus difficiles à franchir. Ce travail que je vous demande de faire, ce n'est pas pour moi que je vous le demande. Si le général De Gaulle avait eu besoin de 500 parrainages pour lancer son appel du 18 juin, il ne l'aurait pas fait. J'y vais, parce que c'est mon devoir impérieux. Il faut juste passer le fameux cap des 500 et personne ne connait mieux les maires ruraux que vous qui y avez une maison de campagne et vous qui y habitez.

Relocaliser, une ardente obligation qui devrait faire l'unanimité.

Ceux qui se présentent (ou tentent de le faire, on verra le verdict des parrainages, lequel dépend entièrement de la mobilisation sans faille de mes lecteurs) devraient se rejoindre unanimement et sans polémique sur l'impératif qu'il y a à recréer un vrai tissu industriel en France. Je peux comprendre que l'accord ne soit pas total sur les méthodes à retenir, mais le but final fait partie de ce que l'on appelle le sens commun. Les résultats assez catastrophiques du commerce extérieur français sont en partie liés à l'automobile. Du côté des véhicules, le déficit très important s'est encore creusé. Du côté de l'industrie équipementière, l'amélioration de l'année 2020 est déjà derrière puisque produire en France implique désormais des importations d'une telle importance que l'approvisionnement d'usines hors de France par des sites équipementiers français ne suffit plus à compenser. Concernant les équipements, il ressort assez clairement que ce nouvel approfondissement du déficit apparu en 2017, nous ramène à un niveau très proche de celui de 2018. Il s'agit au fond d'une espèce de retour à la normale : les exportations reprennent car la production repart dans les pays partenaires comme l'Allemagne. Néanmoins, de gros pays clients comme l'Espagne se passent de plus en plus aisément de nos équipementiers. Comme c'est aussi le cas de beaucoup de fabrications françaises qui recourent à des approvisionnements non français, les exportations ne croissent que de 730 millions alors que les importations bondissent de 2.670 millions et le déficit se creuse. C'est toutefois du côté des véhicules que la situation est la plus problématique. En effet, si la dégradation du solde est en valeur absolue (450 millions contre 1940) et – surtout – en valeur relative bien moindre, le montant du déficit est très important et la situation continue de se dégrader depuis l'apparition du premier déficit en ce domaine en 2008. On constate pour l'instant en ce domaine que les véhicules électriques ou électrifiés, loin d'améliorer la situation la dégradent. Nous avons un déficit de presque 5 milliards € avec l'Espagne (Captur, Berlingo, C4, C3 Aircross, Mégane...), de 2,5 milliards environ avec la Slovaquie (208, C3), de plus de 2 milliards avec la Turquie

...Nicolas Miguet

(Clio...) comme avec l'Allemagne (marques teutonnes), de presque 2 milliards € avec le Maroc (Logan, Sandero, 208), de 1,33 milliard avec les Etats-Unis (Tesla, BMW...). Le trou automobile est passé de 150 millions à 530 millions € entre 2020 et 2021, les DS9, Spring et bientôt C5 X viennent de Chine, en plus des Axways et autres MG. Ce qui est manifeste dans ce décompte du commerce extérieur de véhicules est que les déficits les plus lourds sont liés aux constructeurs français et à leurs stratégies de délocalisation vers l'Espagne, la Turquie, les nouveaux états membres (NEM) et le Maroc. Pour relocaliser, il est indispensable non pas de baisser mais de supprimer entièrement les impôts de production.

Terrorisme, esprits faibles, et propos de Jadot.

Ceux qui confondent la laïcité avec "le droit d'emmerder Dieu" rendent un très mauvais service aux valeurs dont ils se réclament. D'autant plus que de nos jours, la liberté de penser n'est pas du tout menacée par la religion mais par le terrorisme des imbéciles à demi-instruits. Ce dimanche, au micro de Radio J, le candidat des écolos-islamos-gauchistes, désireux de ne pas se laisser déborder dans le clientélisme par Jean-Luc Mélenchon, a qualifié Eric Zemmour de " juif de service " comme d'autres parlent " d'arabe de service " ou encore de " nègre de service ". Zéro réaction de la classe politique face à ces propos dignes de feu Edouard Drumont (là, certains lecteurs vont décrocher ou aller ouvrir leur dictionnaire). Sachant que plus de 90% des actes antisémites commis en France viennent des banlieues islamisées et gangrénées par l'islamo-gauchisme, il n'est pas surprenant d'entendre ces propos qui cherchent à racoler dans les bas-fonds. Exciter l'antisémitisme en France, voilà qui est nouveau. Imaginez que Marine Le Pen, Eric Zemmour ou Valérie Pécresse tiennent des propos similaires et vous aurez quarante-huit heures non-stop d'attaques outrées contre ces propos. Là, c'est silence. Il est évident que ces politiciens professionnels ont une responsabilité très lourde dans la division des Français et même, j'ose l'affirmer, dans le passage à l'acte terroriste. Le procès des attentats de novembre 2015 est en cours, celui des complices des assassins du Père Hamel commence. Combien faudra-t-il d'attentats pour comprendre ? Comme le pauvre curé de 85 ans, égorgé sur son autel, un professeur d'histoire a été décapité il y a à peine plus d'un an. Ce sont des sujets graves et une campagne électorale devrait être le moment d'exposer des solutions pour " réparer la France ", comme je le dis en exergue de mon programme (déjà plus de 120 mesures sont à lire sur le site www.miguet2022.com et le programme complet sera à télécharger, à lire dès lundi 21 février prochain). Un débat présidentiel ne doit ni tourner aux échanges d'insultes, ni aux anathèmes, encore moins à des mises en cause de personnes en fonction de ses origines, de sa religion ou de celle de ses ancêtres. Je le dis d'autant plus volontiers que je suis catholique, pratiquant et fortement enraciné sur ces terroirs de France où tant de mes ancêtres à moi ont travaillé, ont créé de la richesse avec leur sueur, ont versé leur sang et offert leurs vies pour que nous restions libres. Il est vraiment surprenant que ceux qui excitent les haines et insufflent des idées nauséeuses dans les esprits faibles auront leurs parrainages de maires, alors que, du fait d'une sorte de grève massive (plus de 85% c'est énorme), les maires ruraux qui savent ce que le bon sens veut dire ne seront peut-être pas suffisamment nombreux pour que, durant cinq semaines, des idées fortes puissent être échangées sans cris et à égalité de temps de parole par ma voix. Haut les coeurs, braves amis lecteurs.

Banques françaises : le mieux de la fin ? Alerte sur les taux.

Vous l'ignorez sans doute, mais les banques vous prêtent à long et très long terme (jusqu'à 25 ans) à taux fixes, alors que leurs ressources sont à court ou à très court terme. Elles font ce que l'on appelle " de la transformation ". Quand les taux courts (le coût de leurs ressources) sont en dessous du taux d'intérêt de leurs stocks d'emprunts, tout va bien car la marge est positive. Si les taux remontent (comme pour le Livret A qui est passé de 0,5% à 1% au 1er février), les marges se pincent d'abord puis deviennent négatives. Si une banque vous a prêté sur vingt ans à 2% l'an, considérant que ses frais fixes de gestion sont de 0,4% (sans compter la rémunération des fonds propres gelés par le prêt accordé), il faudra que le refinancement annuel soit au maximum à un coût compris entre 1,5 et 1,6% pour ne pas perdre d'argent. Rien que la hausse des taux sur les livrets amène un surcoût annuel d'environ 950 millions € pour les banques françaises. Deux ans après le début de la crise sanitaire, tous les grands banksters français ont enregistré en 2021 les meilleurs résultats de leur histoire. Avec près de 9,5 milliards d'euros de profits, BNP Paribas reste en tête. Elle est talonnée par le groupe Crédit agricole (9,1 milliards d'euros) et Société générale complète le podium (5,6 milliards de profits). Suivent BPCE (Banques populaires, Caisse d'épargne, Natixis) et Crédit mutuel Alliance fédérale (13 des 18 fédérations du Crédit mutuel). Ces banques qui vont dépenser des milliards d'euros à racheter leurs propres titres et à augmenter les dividendes ont pourtant choisi de faire profil bas et de ne pas mettre en avant leurs résultats sans précédent. Ailleurs sur le Vieux Continent, les bénéfices s'accumulent aussi pour nombre d'établissements. Seul Credit Suisse, plombé par des scandales, est tombé dans le rouge (perte de 1,6 milliard de francs suisses). Elles ont honte ? La forte reprise économique (artificielle, car via de la dette publique) a dopé les activités de banque de détail (crédits aux ménages et entreprises, épargne, assurance…). Et la très bonne tenue des marchés financiers a soutenu les activités de banque de financement et d'investissement (actions, obligations, fusions et acquisitions…) et de gestion d'actifs. Dans le même temps, tous les réseaux ont réduit par rapport à 2020 les provisions passées pour faire face à des impayés de crédit. Les " reprises de provisions " , c'est un fusil à un coup. Avec la remontée des taux, l'immense stock de crédits à taux fixe distribué lors des dernières années va coûter plusieurs dizaines de milliards €. Inversion du phénomène ! Tous les établissements ayant décidé de choyer leurs actionnaires avec des dividendes confortables et des programmes de rachats d'actions, on ne peut pas dire qu'ils mettent des noisettes de côté pour les hivers qui s'annoncent. On ne pourra pas dire non plus que je ne vous ai pas prévenu. Les hivers peuvent apporter de sacrées déconvenues, et l'Etat n'aura plus de sous pour renflouer. ■

la ruralité n'a pas dit...

ILS ONT LEURS 500 PARRAINAGES !

Nathalie Arthaud
Lutte Ouvrière

Anne Hidalgo
Parti Socialiste

Jean-Lassalle
Résistons !

Emmanuel Macron
En Marche !

Valérie Pécresse
Les Républicains

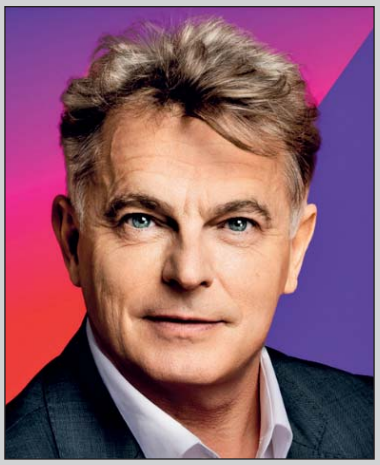

Fabien Roussel
Parti Communiste Français

ILS N'ONT PAS LEURS 500 PARRAINAGES !

Marine Le Pen
Rassemblement National

Jean-Luc Mélenchon
La France Insoumise

Nicolas Miguet
Rassemblement des Contribuables Français

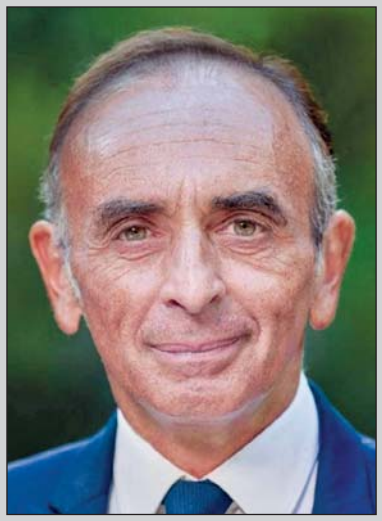

Eric Zemmour
Reconquête !

>> Un label qui nous incite à découvrir des beaux villages de France.

Denis Bidet, maire de Rocroi (Ardennes) :

« Une clientèle qui sort spécialement de l'autoroute pour venir nous voir. »

Rocroi est un village de 2400 habitants, situé dans les Ardennes, qui bénéficie des labels Petites cités de caractère et Village étape. Contrairement aux Petites cités de caractère, le logo Village étape favorise un tourisme de passage, pour une durée de quelques heures, le temps d'une pause. Ainsi, plutôt que de s'arrêter sur une aire d'autoroute, il est agréable de sortir et d'aller découvrir un village de charme… L'appellation Village étape est attribuée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire aux communes ayant déposé un dossier de candidature répondant aux critères d'admissibilité et respectant une charte de qualité en matière de services, d'accueil et d'hôtellerie. Attribué pour cinq ans, le label est renouvelable. Rocroi vient de se voir reconduire cette marque, qui commence à être connue du grand public. Nous évoquons ce sujet avec Denis Bidet, maire de Rocroi.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment avez-vous été amené à vous intéresser à ce label Village étape ?

Denis Bidet :

Pour obtenir le label Village étape, il faut être situé à moins de cinq kilomètres d'une route à grande circulation, ce qui est notre cas avec l'autoroute, et il faut aussi faire pas mal de travaux. Nous avions beaucoup de choses en cours, comme la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. Nous avons aussi créé une aire de camping-cars, une aire de repos avec des jeux pour les enfants et un parcours de santé. C'est un label qui informe les touristes qu'ils peuvent s'arrêter à Rocroi pour trouver des restaurants, des hôtels et différents services. Cela nous permet d'avoir une clientèle qui sort spécialement de l'autoroute pour venir nous voir.

Justement, les automobilistes prennent-ils vraiment le temps de s'arrêter ?

Cela fonctionne et l'on observe que les gens s'arrêtent en partant ou en revenant. Nous avons une clientèle importante d'Europe du Nord, avec des Belges, des Hollandais ou des Allemands et, lorsque les gens aperçoivent la signalétique, cela les intéresse. Nous avons un site attractif, puisque Rocroi est une cité fortifiée depuis plusieurs siècles et toutes les rues convergent vers les remparts. Nous avons aussi plusieurs monuments historiques que l'on peut visiter avec l'Office de tourisme. Nous faisons des statistiques tous les jours et nous pouvons constater que ce label est très attractif.

Avez-vous pu, grâce à cela, maintenir des commerces ?

Oui. Nous sommes une petite commune, mais nous avons quand même quatre restaurants, des bars, deux hôtels et des chambres d'hôtes. Sur la place centrale, nous avons pratiquement une trentaine de petits commerces, ce qui est assez exceptionnel pour une commune de notre taille. Nous avons une offre de produits locaux, avec une boutique de cadeaux, mais aussi le véritable fromage de Rocroi sans matière grasse et nous avons par ailleurs créé la bière de Rocroi qui se vend bien, avec presque 20 000 bouteilles chaque année. Les terrasses sont ouvertes sur la place pendant tout l'été et c'est vraiment agréable quand il y a du soleil. Il est difficile de quantifier les retombées économiques du label Village étape mais, grâce à cela, nous avons pu créer quatre emplois au sein de l'Office de tourisme de Rocroi. Pour le secteur privé, c'est difficilement quantifiable, mais je sais que les commerçants travaillent plutôt bien.

Aujourd'hui, nous avons 2400 habitants, or, avec l'autoroute, dont le trafic augmente, nous avons des projets de lotissements avec une trentaine de maisons qui devraient se construire dans les deux années qui viennent. Les projets sont nombreux et nous travaillons notamment sur une maison de santé. Nous avons un projet de création d'une yourte de 150 mètres carrés pour organiser des réceptions, des concerts ou des vins d'honneur. Tous les commerces ont été repris. Nous avons également trois banques, une pharmacie et nous sommes plutôt contents de notre situation. Nous avons la chance d'avoir le label des Petites cités de caractère et nous sommes les seuls, dans les Ardennes, à avoir à la fois les labels Village étape et Petites cités de caractère ■

>> L'hommage d'une commune de l'Isère à ses Poilus

Jean-Charles Gallet, maire de Saint-Victor-de-Cessieu (Isère) :

« Toute une dynamique s'est créée autour du souvenir. »

Saint-Victor-de-Cessieu est une commune de 2200 habitants située dans le département de l'Isère. Il y a quelques années, une association locale a décidé d'éditer un livre sur son histoire. Or, on a découvert sur un site en travaux, dans le nord de la France, les effets d'un soldat du village, Louis Mion, mort au cours de la Première Guerre mondiale. C'est par hasard que des ouvriers ont déterré des ossements, quelques boutons d'uniforme et une plaque d'identité lors d'un chantier de terrassement à Annay-sous-Lens en novembre 2016. Grâce à la plaque, les autorités ont pu remonter jusqu'à Louis Mion, un jeune Isérois de 22 ans appelé au combat en 1914. À l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée le 8 novembre dernier, la famille Mion a remis un livre sur l'histoire de Saint-Victor-de-Cessieu au président Macron. Afin d'officialiser la remise de cet ouvrage, le maire, Jean-Charles Gallet, a glissé quelques mots respectueux à l'intérieur. Emmanuel Macron avait promis à Jean-Charles Gallet de lui répondre personnellement et c'est ce qu'il a fait puisque le maire de Saint-Victor-de-Cessieu a reçu avant les fêtes une lettre du président, dans laquelle celui-ci salue la grande qualité du livre et l'encourage à poursuivre sa « belle mission auprès de ses administrés ».

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment est née l'idée de cet ouvrage ?

Jean-Charles Gallet :

Nous avons une association locale, Histoire et patrimoine, qui a travaillé sur l'histoire de la commune. Ce sont quelques bénévoles qui ont travaillé pendant deux ans. Ils ont produit un livre avec l'aide de la municipalité, puisque nous avons participé au financement de l'ouvrage, mais c'est vraiment l'association qui a travaillé sur la rédaction du livre. Ensuite, il y a eu l'identification du soldat Mion et l'association a travaillé sur l'histoire de deux soldats de la Grande Guerre. Nous avons organisé des grandes manifestations, à notre échelle, en 2014 et en 2018, et nous avons associé des écoles de Saint-Victor-de-Cessieu qui ont également travaillé sur l'histoire de ces deux soldats. Ainsi, une dynamique s'est créée autour du souvenir.

Cela vous a-t-il permis d'intéresser la population à l'histoire de sa commune ?

Nous avons l'avantage d'être dans une commune intermédiaire, c'est une population composée majoritairement de « rurbains » et, malheureusement, les gens ne s'intéressent pas trop à la vie

la ruralité n'a pas dit...

communale. Certes, nous avons réussi à intéresser quelques familles par le biais des écoles mais, pour être honnête, il n'y a pas eu un élan extraordinaire. Cela nous a quand même permis de rencontrer quelques familles. Lors des cérémonies, des habitants des communes voisines sont venus, notamment lorsque nous avons organisé des expositions sur la Grande Guerre. Cela nous a amené du public des écoles voisines, mais la dynamique locale aurait pu être plus importante.

Emmanuel Macron vous a écrit en vous encourageant à poursuivre « votre belle mission » auprès des administrés. Comment interprétez-vous cette phrase, à une époque où de nombreux maires se sentent oubliés ?

Ce n'est pas mon cas. D'abord, nos petites communes ne sont pas politisées. Nous ne parlons pas de politique, mais nous faisons de la politique à travers l'aménagement de nos villages. Quand la famille Mion a rencontré le président de la République, j'ai pensé qu'il était important que le maire de la commune salue Monsieur Macron, car nous sommes républicains, et il était aussi logique de lui offrir le livre en lui présentant mes salutations républicaines. Je ne suis pas politisé, je suis démocrate, donc il était logique de saluer le président de la République. Maintenant, j'estime que je dois gérer ma commune en m'adaptant. Ensuite, chacun doit être vigilant, être moteur dans ses décisions, c'est à nous de nous défendre. Personnellement, je ne me sens pas du tout menacé en tant que maire, mais il faut savoir s'impliquer. Je suis très attaché au territoire, j'estime qu'il faut raisonner en bassin de vie et non plus comme une petite commune. Il faut savoir travailler autrement, avoir une gestion saine, et il ne faut pas reprocher aux autres ce que l'on n'est pas capable de faire. Je suis très optimiste et j'ai toujours tendance à évoluer en écartant le mauvais côté des choses. Si vos lecteurs passent dans la région, ils verront tout ce que nous avons fait avec des petits moyens. Il s'agit simplement de travailler intelligemment et de savoir se faire aider en gérant sa commune comme une entreprise. ■

>> Une commune rachète son bar-tabac pour éviter la transformation du bâtiment en logements.

Joël Cottart, maire de Berlancourt (Oise) :

« Le problème économique est réel dans nos campagnes, mais il y a d'abord un problème sociétal. »

La commune de Berlancourt, dans l'Oise, a racheté le bar-tabac local car son propriétaire voulait transformer le bâtiment en logements. Aussi, afin de préserver l'activité économique et l'attractivité du village, le maire a décidé de s'investir dans cette affaire. Le conseil municipal a voté, en décembre dernier, l'acquisition du fonds de commerce. La collectivité s'était déjà rendue propriétaire du local en vue de trouver un successeur au buraliste actuel qui souhaitait partir. Joël Cottart, maire de Berlancourt, vient donc de lancer un appel à candidatures avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Oise. La CCI souligne que les maires ont tendance à réagir trop tard, une fois que le commerce est fermé, et qu'il est important d'intervenir plus tôt. Le repreneur pourra même, dans quelques années, racheter l'établissement, car, au bout de cinq ans d'activité, la cession prévoit un montant amputé du cumul des loyers versés pour le fonds et le matériel.

L'Hebdo-Bourseplus :

Quelles raisons vous ont amené à prendre la décision de racheter le bar-tabac du village ?

Joël Cottart :

À l'origine, il y avait un conflit entre le propriétaire des murs et le gérant actuel. Ils se sont retrouvés au tribunal lorsque le propriétaire voulait reprendre les murs pour en faire des logements. Ce bar-tabac est situé au milieu du village, il était déjà là à la fin du XIXe siècle, et c'est le seul commerce que nous ayons dans notre commune de 350 habitants. Dans ce contexte, il nous a semblé important d'essayer de le préserver. Le premier axe était de se mettre d'accord avec le propriétaire pour racheter les murs et c'est ce que nous avons fait en nous appuyant sur un contrat de ruralité qui a été passé avec la communauté de communes du pays noyonnais, en bénéficiant aussi d'une aide importante du département. Ensuite, nous avons fait une demande pour obtenir des fonds européens afin de transformer ce commerce pour faire de la restauration de proximité, y installer une épicerie et en faire un lieu de vie au milieu du village. Nous avons déposé un dossier au niveau européen pour réaménager complètement ce tabac et le mettre aux normes, puisqu'il n'y avait pas de toilettes ou d'accès handicapés. Ensuite, pour améliorer l'activité, il fallait changer la disposition du local, notamment en abattant un mur porteur. Le gérant voulait vendre son affaire depuis un certain temps, mais la somme qu'il en demandait refroidissait beaucoup de gens. La chambre de Commerce et d'industrie de l'Oise a fait une étude en observant qu'il y avait beaucoup de demandes, mais que les candidats étaient rebutés par le prix du fonds de commerce. Pourtant, la somme représentait seulement la moitié de l'achat. Mais les temps ont changé… Alors, la commune a décidé de reprendre le fonds de commerce et de lancer un appel pour avoir des candidats. Nous allons d'ailleurs choisir le candidat avec des représentants de la Chambre de commerce et de différentes institutions. Maintenant, nous allons commencer les travaux au mois de mai. La rentabilité de ce bistrot est réelle, notamment grâce au tabac et, s'il n'y avait pas le tabac, je ne me serais pas aventuré dans cette histoire. Il y a aussi la recette des jeux, qui n'est pas négligeable. En rendant l'établissement plus attractif, nous espérons réussir une opération qui permettra à notre commune de garder un peu d'attractivité. L'idée serait d'apporter différents services, comme un point Internet. Mais tout cela va se construire avec le candidat que nous choisirons.

Comment la sélection du candidat va-t-elle s'opérer ?

Je travaille avec la Chambre de commerce qui fait un travail formidable. Nous avons déjà beaucoup de demandes, dont une quinzaine de dossiers avec des candidats intéressants. Je vais participer à la sélection avec mon adjoint, mais aussi avec des représentants du Pays Sources et Vallées et de la communauté de communes. J'ai envie d'intervenir le moins possible, pour être certain de ne pas me tromper !

On s'aperçoit que les maires ruraux doivent gérer de plus en plus de dossiers. Que pensez-vous du blues des élus locaux dont on entend beaucoup parler en ce moment ?

Il y avait cette question de transformer cet établissement en logements, c'est ce qui m'a fait intervenir. Le problème économique est réel dans nos campagnes, mais il y a d'abord un problème sociétal. J'ai connu Berlancourt avec 350 habitants et il y avait trois cafés. Mais, autrefois, tous les gens travaillaient sur la commune dans les exploitations et c'est quelque chose qui a complètement changé. Malheureusement, nous sommes devenus des communes dortoirs… Si l'on veut garder une communauté, les associations doivent travailler ensemble pour redonner vigueur au commerce local car, comme les gens travaillent à l'extérieur du village, évidemment ils vont prendre leur pain sur leur lieu de travail, c'est seulement un problème d'attractivité des communes. Mais, comme beaucoup de gens travaillent à l'extérieur, ils s'arrêtent au supermarché en revenant et ils ne font pas leurs courses au village. C'est un problème de société, c'est une évolution naturelle. On ne peut pas dire que ce soit la faute de l'État. Mais tout n'est pas perdu, car il y a un besoin de retrouver des racines. Chaque année, nous avons une fête communale qui marche bien, or j'observe que les jeunes sont quand même de moins en moins nombreux à venir. C'est une évolution et je m'interroge même sur la pérennité de ma fête communale. Autour de moi, j'observe que des communes ont arrêté... Donc, c'est loin d'être simple. ■

>> Des beaux villages de France créent le label Villages patrimoine.

Jean-Pierre Bavière, maire de Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais) :

« Permettre aux habitants de s'identifier à leur village. »

Villages patrimoine est un nouveau label de promotion touristique. En réalité, cette marque existe depuis 2003. Elle a été créée par des villages de la baie du Mont-Saint-Michel et aujourd'hui elle fédère plusieurs communes du Pas-de-Calais qui viennent d'adhérer à cette charte visant à attirer les touristes à la campagne. Jean-Pierre Bavière, maire de Mont-Saint-Eloi, un village de 1000 habitants situé dans le Pas-de-Calais, nous explique pourquoi il a décidé de rejoindre Villages patrimoine.

L'Hebdo-Bourseplus : ***Il y a de nombreux labels qui permettent la promotion des villages. Pouvez-vous nous présenter cette nouvelle association Villages patrimoine ?***

Jean-Pierre Bavière :
Le label des Villages patrimoine était à l'origine détenu par le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel. C'est quand même une belle référence, car il y a de très beaux villages dans la baie. L'objectif de ce label est que les villages vivent par leurs villageois : ils doivent avoir un patrimoine bâti et environnemental, mais ils doivent aussi avoir un patrimoine humain, c'est-à-dire des villageois qui font vivre leur village. Jusqu'à il y a très peu de temps, les activités administratives des Pays existaient, mais la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) les a supprimés. Donc, le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel a été supprimé, de la même manière que notre Pays d'Artois a été supprimé en tant qu'entité administrative. L'association a pour but de faire perdurer ce label puisque le Pays du Mont-Saint-Michel, dissous, l'a transmis à l'association que nous venons de créer.

Que peut vous apporter un tel label ?
Ce sont les habitants du village qui sont concernés et qui sont prioritaires. Le label Villages patrimoine doit d'abord permettre aux habitants de s'identifier à leur village. Tout est basé sur les habitants et sur les villageois. Dans chaque village, nous devons avoir un ou plusieurs guides, c'est-à-dire des gens qui soient capables de recevoir des visiteurs et de leur raconter l'histoire du village et des monuments. Cela permet aux habitants de défendre l'identité de leur village en étant fiers d'appartenir à ce village. Ensuite, il y a la communication autour du label pour amener des visiteurs et des touristes.

Nous sommes dans une période de déprime du monde rural. La survie du monde rural passe-t-elle aussi par la fierté de vivre dans les villages ?
Dans nos villages du Pays d'Artois, nous sommes effectivement très fiers d'habiter dans une zone rurale et très fiers de faire vivre nos villages, car on s'y trouve très bien. Je fais partie du conseil d'administration de l'Office de tourisme Arras Pays d'Artois et il nous a été indiqué que l'on allait supprimer le terme rural des documents de communication, parce que c'était devenu un peu péjoratif... Pour attirer des touristes, on nous a expliqué qu'il fallait remplacer le mot rural par le mot campagne, qui est beaucoup plus évocateur… Les conditions d'octroi du label sont fixées par un jury, avec notamment l'architecte des bâtiments de France et des représentants des offices de tourisme. Il faut avoir un monument et des éléments de fierté. Il faut aussi avoir un point de rencontre, comme une épicerie ou un café, afin de montrer que l'on peut vivre dans nos villages.

Quels sont les atouts de votre village ?
Si vous allez sur le site des Villages patrimoine du Pays d'Artois, vous allez voir les huit villages qui sont photographiés. Chaque village présente ses atouts, c'est assez varié, il y a vraiment beaucoup de patrimoine. En outre, nous avons mis en place cette année un service de location de vélos à assistance électrique, c'est dans l'air du temps, et l'office de tourisme va offrir aux Parisiens qui arriveront en gare d'Arras la possibilité de louer une voiture électrique pour visiter nos villages patrimoines. ■

>> Un maire dénonce le « mépris » des élus LREM pour le milieu rural.

Jean-Claude Grenier, maire de L'Hôpital-du-Grosbois (Doubs) :

« Depuis des années, les élus se croient tout permis en signant des chèques en bois. »

Lors du Grand débat organisé dans son village, Jean-Claude Grenier, maire de L'Hôpital-du-Grosbois, un village de 575 habitants situé dans le Doubs, a déclaré : « Le problème, c'est le mépris des élus LREM pour le milieu rural ». Nous l'avons interrogé sur ce sujet.

L'Hebdo-Bourseplus :
Vous avez évoqué, lors du Grand débat, le mépris des élus LREM pour le milieu rural. Mais s'agit-il de dédain ou d'incompréhension ?

Jean-Claude Grenier :
Personnellement, je considère que c'est du mépris ! Lorsqu'on leur explique une problématique locale, ils font semblant de nous écouter et de comprendre et, dès qu'ils sont à Paris, ils font tout le contraire... Nous avons expliqué que la semaine des quatre jours dans les écoles était une aberration, car c'était de la dépense inutile. En plus, cela n'allait pas dans l'intérêt des enfants. On nous a répondu que nous ne connaissions pas le sujet et qu'il fallait mettre cela en place dans l'intérêt des enfants. Moralité, deux ans plus tard, on revient sur le rythme d'avant, en ayant tout bouleversé, y compris les horaires de travail des parents ! J'appelle cela du mépris. On a fait la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) en expliquant que les intercommunalités devaient se regrouper pour avoir au minimum 15 000 habitants. Dans le département du Doubs, j'appartiens à une communauté de communes qui fait 26 000 habitants, qui couvre 75 communes, et on nous a répondu que c'était une bonne taille. Aujourd'hui, le président de la République reconnaît lui-même que les intercommunalités XXL sont une bêtise et qu'il faudrait revenir dessus… Nous avons beaucoup d'autres exemples. Sur l'eau et l'assainissement, au 1er janvier 2020 cela doit devenir une compétence obligatoire des communautés de communes. On s'y prépare, on fait tout ce qu'il faut mais, l'année dernière, on nous a fait savoir que l'on pouvait maintenant s'y opposer... On annonce des choses, on fait travailler des élus locaux sur un certain nombre de dossiers et, par le fait du prince, on fait un amendement, on modifie et on l'adapte… Mais on ne travaille plus dans la sérénité et dans l'optique d'aménager le territoire. J'appelle cela du mépris et la non-reconnaissance du travail des élus de terrain.

Les élus de terrain ont souvent raison sur de nombreux sujets, on le constate toujours quelques années plus tard. Toutefois, on continue toujours comme auparavant… On nous répète que l'avenir appartient aux grandes métropoles, alors qu'il y a vingt ans on nous

la ruralité n'a pas dit...

affirmait qu'il fallait aller vivre à la campagne pour favoriser le télétravail…

Chez nous, on parle du bon sens paysan et de la gestion en bon père de famille. Il y a des gens qui, tous les matins, sont confrontés aux problèmes quotidiens. Je n'ai rien contre les Parisiens, mais je suis à la fois chef d'entreprise, garagiste, maire d'une commune rurale et président d'une communauté de communes. Évidemment, je considère que le mandat d'élu doit s'exercer en regardant la réalité du travail quotidien. Je sais ce que cela signifie que de faire une paie à la fin du mois ou des factures à mes clients. Quand j'ai des clients qui ont une facture de 150 euros et qui doivent faire trois chèques pour la payer, à l'évidence, ce n'est pas parce qu'ils gaspillent l'argent ailleurs, c'est parce qu'il y a un véritable problème de pouvoir d'achat. Quand vous avez seulement 600 euros de retraite, vous savez ce que c'est que de dépenser 50 ou 100 euros. Au niveau national, on vote des augmentations de plus 5% sur telle ou telle taxe, on nous parle de millions ou de milliards, mais on ne sait pas ce que signifie vivre avec 600 euros par mois... Ils sont déconnectés dans tous les domaines ! Les élus locaux ont souvent raison plus tôt que les autres, parce qu'ils vivent au quotidien la réalité des choses. En 2010, nous avons déjà eu une première réorganisation territoriale. On a écrit des choses sur ce sujet, nous avons expliqué à la préfecture notre vision du territoire. On sait que l'on peut bouger des choses, le but n'est pas de rester figés, mais laissons les élus faire des propositions… Regardez le découpage des cantons. Ma communauté de communes fait 60 kilomètres de long, de l'est à l'ouest et je suis à l'intérieur d'un canton qui fait 45 kilomètres du sud au nord. On nous explique que la cohérence territoriale est nord-sud, alors que l'intercommunalité est est-ouest ! Ce qui veut dire que nous n'avons aucune cohésion avec les conseillers départementaux... Les circonscriptions parlementaires sont différentes, donc c'est n'importe quoi… Maintenant, on nous explique qu'il faut revoir le découpage, parce que ce n'est pas très cohérent. Mais cela fait des années et des années que nous travaillons sur ce sujet !

À partir de quand cette bascule s'est-elle opérée ?

Je suis élu depuis 1995 et je pense que nous avons perdu cela à partir des années 70-75, au moment même où l'on a commencé à laisser filer les déficits. Ensuite, il y a eu cette gestion facile des élites nationales, qui ont laissé filer les déficits. À partir du moment où vous ne maîtrisez plus vos budgets, vous creusez un trou et vous vous croyez tout permis puisque vous n'avez plus de comptes à rendre. Dans une communauté de communes ou dans une collectivité locale, vous ne pouvez pas présenter un compte administratif en déficit. Plus les budgets sont petits, plus c'est difficile, mais les budgets doivent être équilibrés. Nous mettons systématiquement des recettes en face de nos dépenses, alors que l'État met des dépenses en creusant un trou. C'est aussi de l'irrespect pour les générations futures, parce que nous sommes en train de leur laisser un pays endetté comme ce n'est pas possible ! Depuis des années, les élus se croient tout permis en signant des chèques en bois. C'est une forme de mépris pour la nation que d'avoir endetté le pays de cette manière. Ces gens se sont permis de dépenser de l'argent qu'ils n'avaient pas et c'est aussi un manque de respect.

Pensez-vous que la situation s'inversera quand on se rendra compte du malaise qui existe dans les grandes villes, puisque tous les vendredis soir il y a des cohortes de Parisiens qui veulent partir s'oxygéner à la campagne ?

Je vois des gens prendre le train pour aller travailler à Paris tous les jours, c'est vraiment courageux. J'ai la chance de travailler dans mon village et je ne prends pas ma voiture pour aller au travail. Mais il ne faut pas opposer la ville à la campagne, parce qu'il y a des gens qui sont très heureux en ville. Tout se respecte. Mais, pour cela, il faut des infrastructures, comme la fibre optique. Les grands opérateurs installent la fibre gratuitement dans les villes, alors que nous sommes obligés de payer pour être fibrés. J'ai 25 000 habitants dans ma communauté de communes et je dois payer 260 000 euros par an pendant quinze ans pour que l'on fibre mon territoire. Derrière, des agglomérations comme Besançon ou Montbéliard sont fibrées gratuitement par les grands opérateurs privés. Pourtant, dès que nous installons notre réseau, ces opérateurs viennent vendre leurs prestations sur notre réseau. On peut aussi évoquer la question de la téléphonie puisque dans nos villages nous avons encore des zones blanches : pour téléphoner, on doit se mettre à la fenêtre ! C'est une injustice. Pourquoi la dotation globale de fonctionnement de l'État est-elle plus élevée dans les villes que dans les villages ? Maintenant, c'est vrai, nous sommes très bien dans nos campagnes. ■

>> Le casse-tête d'un maire pour faire revivre son bar.

Franck Lépousez, maire de Wassigny (Aisne) :

« J'imagine mal un citadin pouvoir s'adapter du jour au lendemain. »

Franck Lépousez, maire de Wassigny, une commune de 965 habitants située dans le département de l'Aisne, a acheté la licence IV du café du village il y a quelques mois. Depuis plusieurs semaines, il s'efforce avec son équipe municipale de trouver un repreneur. C'est loin d'être facile, car la vie à la campagne n'attire pas beaucoup de candidats. Pourtant, il est convaincu que ce bar serait une affaire rentable s'il était bien exploité.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous vous battez afin de trouver un repreneur pour le café du village. Comment expliquez-vous les difficultés que vous rencontrez ?

Franck Lépousez :

C'est un métier prenant et il y a au bout d'un moment une certaine lassitude. Ce n'est pas comme dans une grande ville où il y a beaucoup de passage et je pense qu'il n'est pas évident d'entendre souvent les mêmes choses au comptoir d'un bar de campagne... Nous avons un peu moins de mille habitants. C'est un lieu qui proposait quand même les jeux, la presse et le tabac. C'était une grosse affaire. Il y a aussi de l'activité dans le village, avec une école primaire, une école maternelle et un collège. Donc, c'est une entreprise qui peut être rentable. Maintenant, cela reste une vie à la campagne et j'imagine mal un citadin pouvoir s'adapter du jour au lendemain. La complexité, c'est que les murs n'appartiennent pas à la commune. Nous avons juste la licence. C'était la dernière licence du village, donc c'était un symbole aussi pour nous. C'est un lieu qui engendre beaucoup de souvenirs pour les gens du village. Nous avons tous connu ce bar dans le centre du village et maintenant nous avons perdu un lieu de rencontre. Il ne reste plus que la brocante du village. J'avais l'habitude d'aller prendre un verre en sortant de la Mairie, vers 19 heures, et je rencontrais toujours quelqu'un pour discuter... C'était un partage.

Cet épisode s'inscrit-il dans le constat global de l'abandon de nos campagnes ?

Oui. Le gouvernement essaie de mettre quelque chose en place, mais il faudra plus, c'est trop complexe. La licence IV, ce n'est que le début. Si je suis réélu, on va tenter de mettre en place quelque chose de nouveau et je sais que ce sera très difficile. En plus, nos moyens ne sont pas extensibles. On doit penser à des milliers de choses chaque jour, sans oublier que l'argent reste le nerf de la guerre. Le gouvernement devra faire beaucoup plus pour redynamiser ce genre de commerces dans les campagnes. Par ailleurs, on doit respecter tout un tas de normes : par exemple, il y a des marches dans le café. Donc, cela va engendrer des travaux. C'est une réflexion globale. ■

16 PAGES PROGRAMME - 3.qxp_Mise en page 1 20/02/2022 23:03 Page I

Réparer la France

avec **Nicolas** Miguet

Les propositions prioritaires de Nicolas Miguet pour redresser notre économie.

3e partie

NICOLAS MIGUET 2022

www.miguet2022.com

R.C.F. Rassemblement des Contribuables Français

Article 81 : Embellir nos paysages.

Toutes les routes départementales et nationales devront être jouxtées de plantations de haies paysagères et les routes à quatre voies devront, obligatoirement, être munies de haies ou de rangées d'arbres (derrière des barrières de protection), pour situer la séparation centrale, selon l'espace. **La fiscalité locale devra s'adapter pour favoriser la replantation de haies dans nos campagnes.** La plupart des haies ont été supprimées à cause du remembrement, mis en place à partir des années 1950. Le modernisme agricole ne doit pas être incompatible avec la replantation de haies qui permettent à l'eau de mieux s'infiltrer dans les sols, de regonfler les nappes phréatiques, de limiter l'érosion. **Les arbres abritent les oiseaux, leur consommation d'insectes permet d'économiser sur l'utilisation d'insecticide**. Ces mesures, qui se réaliseront sur une durée de dix ans, participeront à l'embellissement de nos paysages avec pour conséquence une amélioration de l'attractivité de la France comme destination touristique. Ces travaux de replantation auront comme conséquence, également, le développement de l'emploi. **La France possède le premier plus important espace maritime mondial avec plus de 11 millions de kilomètres carrés de zones économiques exclusives**. La France doit donc également protéger ses espaces maritimes, et participer de façon volontariste au nettoyage des mers du monde entier, à travers le développement d'une flotte de navires spécialisés, comme le navigateur Yvan Bourgnon l'a mis en avant. On estime actuellement entre 8 et 10 millions de tonnes les plastiques qui finissent chaque année dans les océans**. Si l'on ne fait rien, en 2050, il y aura davantage de déchets plastiques dans les mers que de poisson. Il ne faut pas rester les bras croisés et cela me semble être une occasion importante de montrer la dimension universelle de la France**, à travers le développement d'une flotte d'une centaine de « nettoyeurs de mer ». La Marine nationale sera en charge, dans le cadre du Service national rétabli, de la mise en place d'une flotte d'environ une centaine de quadrimarans style « Manta », dont les prototypes ont été testés avec succès. Chacun de ces navires sera en capacité de récolter environ 800 à 1.200 tonnes de macroplastiques par an. Il faut savoir que 95 % des macroplastiques se concentrent sur 5 % des surfaces maritimes. **Le recyclage des plastiques récoltés permettra également de poursuivre la diminution de la consommation de matières pétrolières**.

Article 82 : Supprimer les horreurs urbaines.

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles sont converties en zones commerciales, en infrastructures routières, en lotissements… **Tous les dix ans, c'est l'équivalent d'un département français qui disparaît.** En cinquante ans, la superficie de la Bretagne a disparu du territoire national. L'urbanisation est un phénomène qui ne cesse de croître, à la périphérie des villes, et, pour la première fois depuis 150 ans, même la forêt perd du terrain. **Je propose de mettre fin à cette artificialisation de la France qui accompagne la disparition des fermes et celle progressive des paysans**. C'est impossible de laisser les villes empiéter sur les terres agricoles et, en même temps, maintenir une biodiversité avec une nourriture de qualité pour les populations. Une loi d'ordre public devra être mise en place pour inciter (et sanctionner si besoin est) les villes à réutiliser les zones libres au sein de leur périmètre actuel. C'est inadmissible qu'en France des zones commerciales défigurent le paysage, chaque enseigne construit d'immenses parkings**. En Allemagne, les commerces sont obligés de s'installer sur plusieurs étages avec des parkings sous-terrains.** Je propose que ce genre de dispositions soit obligatoire pour les nouveaux centres commerciaux et que, dans un délai de dix ans, ces surfaces trop importantes soient reconstruites dans des endroits plus réduits, avec des parkings communs et enfouis. La transformation de terres agricoles en terrains constructibles sera soumise, obligatoirement, à l'aval des préfets.

ÉPARER LA FRANCE

Article 83 : Produire l'énergie là où elle sera consommée.

Je propose de fixer un objectif, département par département, avec comme objectif un minimum de 80 % d'énergies produites localement via les énergies renouvelables, qu'elles soient hydrauliques, micro-hydrauliques (moulins le long des rivières), issues de la biomasse, issues de la chaleur de la terre, du solaire, de l'éolien, des pompes à chaleur… Les collectivités qui ne respecteront pas, par étapes, cette montée vers l'objectif de 80 % seront pénalisées dans le cadre de leurs recettes en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement. **Un énorme effort doit être effectué pour réduire la consommation énergétique, y compris en restreignant l'éclairage urbain**. Cela se réalisera via le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED, comme par l'extinction nocturne des éclairages publics, de 23 h 30 à 5 h 30 du matin.

Article 84 : Arrêter le tout TGV.

En dehors des projets qui sont actuellement en cours de réalisation (et qui pourtant seraient discutables), **je ne poursuivrai pas la création de lignes à grande vitesse**. Il faut savoir que les nouvelles lignes génèrent des emprises sur les territoires, de très importantes artificialisations des sols, surtout au détriment de terres arables de bonne qualité, de vignobles et de forêts. **Les sommes économisées seront consacrées à rétablir les comptes de la SNCF, à améliorer la qualité des lignes moyennes existantes, à travailler en faveur de l'intensification du trafic et la meilleure qualité des services**. Pour rattraper le retard pris au cours des vingt dernières années (700 à 800 km de voies ferrées rénovés par an au maximum alors qu'il en faudrait un rythme de 1.000 km par an), il faudra accélérer la mise en rénovation, quelque part entre 1.300 et 1.500 km par an, au cours des cinq prochaines années puis à 1.000 ou 1.100 km par an pour les cinq années suivantes. Le financement de la rénovation des voies et du remplacement des matériels ferroviaires trop vétustes représentera un investissement qui sera couvert, chaque année, par les économies réalisées sur la non-construction des LGV, style Lyon-Turin.

Article 85 : Sauver notre patrimoine rural.

La France est la première destination touristique mondiale ou l'une des toutes premières, selon les critères retenus. **Pourtant, sur notre territoire, 20 % des monuments protégés, classés, sont globalement ou partiellement en péril**. Les seuls travaux de première urgence nécessiteraient une dépense de 3 milliards d'euros, selon la fondation pour la sauvegarde et le rayonnement du patrimoine. Les deux tiers de ces monuments en danger sont situés dans des communes de moins de 2.000 habitants qui ne disposent pas des moyens financiers pour assurer l'entretien et la sauvegarde de ces édifices, lesquels sont, le plus souvent, des églises. Le mécénat privé ne pouvant tout assumer, **je suggère que des priorités soient retenues à raison d'une rénovation complète tous les dix ans, au minimum, pour chaque canton**.

Article 86 : Lutter efficacement contre la désertification médicale du territoire.

Pour 95 % de la population française, il suffit de moins d'un quart d'heure pour rejoindre le cabinet d'un médecin généraliste, ou d'un service médical d'urgence. Cependant, il existe des zones qui se désertifient de plus en plus, au niveau des maternités qui se trouvent souvent à plus de 45 minutes du domicile des parturientes. Je propose d'installer des « maisons de la famille et de l'accouchement » à la manière de l'Islande et de certains pays nordiques, dans toutes les zones concernées par la raréfaction d'établissement à proximité. En cas d'urgence et de soins particuliers, les services du SAMU seront mobilisés, avec leurs hélicoptères, pour permettre de faire face à toute opération nécessaire, en l'absence de médecin spécialiste, de gynécologue. Par ailleurs, je propose qu'un nombre maximum de médecins soit agréé par la Sécurité sociale pour les zones urbanisées.

NICOLAS MIGUET 2022

L'agrément du remboursement des soins ne sera pas possible pour les installations de nouveaux médecins au-delà d'un certain chiffre. En revanche, **ils seront agréés et incités à s'installer dans des zones de faible densité médicale. De la même manière, les étudiants en médecine auront un « numerus clausus » augmenté, avec, pour chaque canton, la mise en place de « maisons médicales », qui permettra de regrouper les généralistes comme les spécialistes**, afin d'assurer une offre de soins normale, quel que soit l'endroit où la population se trouve.

Article 87 : Garantir le maillage du territoire en infirmiers libéraux.

Un effort tout particulier de valorisation de la profession d'infirmières et d'infirmiers libéraux sera effectué, notamment pour les départements qui comptabilisent moins de 150 professionnels pour 100.000 habitants. Actuellement, lorsqu'un infirmier pratique un examen à domicile (prise de sang, piqûre ...), il n'est payé que quelques euros. Cette somme est extraordinairement modeste, surtout lorsque l'on tient compte des longues distances à faire en zones rurales. Pour tous les départements qui possèdent moins de 150 infirmières ou infirmiers libéraux pour 100.000 habitants, ces actes et les indemnités de déplacement devront être très fortement revalorisés. **Cette profession de proximité doit être mise en avant, c'est une réponse au vieillissement de la population qui permet un maintien le plus longtemps possible à son domicile et éviter le placement dans l'un des 7.000 EHPAD publics ou privés, onéreux et malheureusement avec des moyens déficients.**

Article 88 : Protéger nos forêts.

Je veux réformer l'Office national des forêts (ONF). **Actuellement, dans les forêts domaniales, l'ONF pratique des coupes intensives, laissant des parcelles à nu, avec des sols ravagés par des engins de découpe.** Les forêts françaises doivent être gérées durablement et non pas dans un but purement comptable. Les abattages doivent s'effectuer arbre par arbre et non plus parcelle par parcelle. L'exploitation forestière qui utilisera des méthodes préjudiciables au sol sera proscrite. **L'exploitation forestière retrouvant l'aide des chevaux de trait sera encouragée.** L'ONF doit avoir pour priorité la défense de l'habitat animal, la biodiversité des paysages, outre son domaine économique d'exploitation mercantile des forêts françaises dont elle a la charge. **L'ONF devra également veiller, lors de ses attributions de coupe, ou ses ventes de bois, à privilégier l'approvisionnement durable de l'économie locale du bois, notamment des scieries.** Il est donc à proscrire, et la taxe de 30 % sur les exportations de grumes brutes y aidera, toute exportation de produits non-transformés en France, qui nous revient sous forme de meubles, ou d'autres produits à valeur ajoutée. Cette taxe amènera des recettes pour l'exploitation raisonnée de notre patrimoine forestier.

Article 89 : Arrêter les « aides publiques » dont le seul résultat est de faire augmenter les prix.

Je préconise la suppression de tous les artifices fiscaux (niches fiscales) qui apportent un crédit d'impôt pour les dépenses occasionnées pour l'économie d'énergie. **En effet, ce crédit d'impôt est responsable de l'augmentation du prix des chaudières, des matériels et du coût des travaux utiles à ce projet**. Plusieurs pays voisins sont parvenus à une réduction beaucoup plus importante de la dépense énergétique sans aucun artifice fiscal. La facture annuelle, pour les finances publiques, est estimée à 2 milliards d'euros environ.

Article 90 : Repenser l a gestion des déchets.

La réduction et la gestion des déchets doivent devenir deux priorités nationales. Cela implique un changement de mode de vie et de la façon de consommer. Je préconise que les emballages soient, rapidement, consignés pour que leur retraitement soit intensif, le plus proche possible des 90 %. L'enlèvement des ordures

ménagères devra impérativement être facturé au poids. Les mises en décharge sauvage devront être sanctionnées lourdement. **Je préconise l'installation de déchetteries très sélectives dans chaque point de distribution alimentaire d'une superficie égale ou supérieure à 300m² de surface commerciale.** La mise en décharge sera interdite et les anciennes décharges, saturées, seront mises en exploitation afin de recycler le maximum des matériaux recyclables.

Article 91 : Faire cesser les gaspillages en eau.

L'eau est une matière première rare, peu chère, donc, elle est gaspillée. Il faut favoriser une prise de conscience de sa rareté, même si, en France, il est difficile de s'en rendre compte. Il convient de faire la chasse au gaspillage, au surtraitement et à la consommation abusive d'eau potable pour des usages qui ne le nécessitent pas. Une estimation révèle que 6 milliards de mètres cubes fuient des canalisations chaque année en France. Cela représente entre 25 et 30 % de la consommation d'eau potable ! Un effort considérable doit être entrepris pour mettre fin à ces fuites. A Paris, les entreprises concessionnaires sont parvenues, en quelques années, à faire tomber de 10 % à 3,5 % le taux de fuite des canalisations. **Une norme de 5 %, au maximum, sera fixée à horizon de cinq ans. Si celle-ci n'est pas respectée, la concession sera considérée comme caduque pour cause de concessionnaire défaillant dans ses investissements.** Par ailleurs, **pour les nouvelles constructions, un double circuit d'alimentation en eau sera obligatoire afin de récupérer les eaux pluviales pour les utiliser dans les WC, pour laver le linge, pour arroser le jardin**… Ces usages peuvent être alimentés en eau non-potable sans aucun danger pour la santé. Depuis 2001, les doses de chlore, soi-disant pour contrer un éventuel empoisonnement de l'eau par l'anthrax, ont été plus que doublées. Cette mesure est complètement inutile, les doses de chlore injectées pour sécuriser le transport de l'eau seront rétablies, au maximum, à leur niveau antérieur (période précédant les mesures de 2001).

Article 92 : Encourager la récupération des eaux.

La France est censée ne jamais manquer d'eau du fait de son climat. Pourtant, en raison tant du réchauffement climatique (partie méridionale de la France) qu'à cause des immenses gaspillages, il y a des soucis, qui ne se réduiront pas au fur et à mesure des années et de l'urbanisation croissante d'un certain nombre de zones côtières, comme dans le Languedoc-Roussillon ou la Provence. Je préconise un arrêt des gaspillages de l'eau, qu'il s'agisse des arrosages, de l'irrigation ou bien des usages domestiques. **Cela se concrétisera via une responsabilisation tarifaire et via une éducation aux « bons gestes »**. Parmi ces « bons gestes », des robinets poussoirs, des WC sans eau, des chasses d'eau à forte pression, plus économiques en consommation d'eau seront installés dans un délai de cinq ans dans tous les lieux ouverts au public. **Dans l'agriculture, le système de goutte-à-goutte sera progressivement mis en place pour l'irrigation**. Il ne couvre que 5 ou 6 % des surfaces irriguées actuellement, surtout dans les cultures de fruits et de légumes. De nombreuses retenues collinaires ont été construites dans les années 1970 et 1980 mais cette politique a pris fin depuis. La réglementation devra être changée pour développer davantage ses retenues, qui permettent de stocker l'eau lors de pluies abondantes. De plus, en bénéfice supplémentaire, il y aura limitation des inondations, lesquelles sont désastreuses dans certaines régions françaises à cause de la bétonisation et de l'artificialisation de vastes surfaces. Je rappelle que je préconise également la replantation de haies autour des champs remembrés.

Article 93 : Respecter les océans.

Je propose de déclarer « réserves de production » interdites de pêche les zones maritimes internationales en dehors de la zone d'exclusivité des 200 milles marins. **La surpêche**

NICOLAS MIGUET 2022

constatée actuellement amène une baisse considérable de la densité halieutique des espaces maritimes français, au large des côtes de métropole comme au large des côtes de nos possessions ultramarines.

Article 94 : Faire respecter notre patrimoine maritime.

Avec plus de 11 millions de kilomètres carrés de surface d'intérêts exclusifs, la France est la première puissance mondiale en ce qui concerne les surfaces marines. Nos espaces maritimes sont ouverts aux quatre vents et ils doivent être mieux défendus, comme les départements et territoire d'Outre-mer et autres territoires autonomes. **La gendarmerie maritime, la Marine de guerre française, les forces aéronavales auront des moyens renforcés d'au moins moitié voire parfois doublé dans plusieurs zones pour permettre une surveillance efficace et la lutte contre la pollution marine, avec, en cas de constat, un arraisonnement des bateaux coupables, une confiscation immédiate et l'appréhension des personnes considérées comme responsables, lesquelles seront jugées par les tribunaux français.**

Article 95 : Aider notre industrie à consommer moins.

Depuis le 16 juin 2011, seuls les moteurs électriques à haut rendement sont autorisés à la vente au sein de l'Union européenne. Il se vend environ 600.000 moteurs électriques neufs à usage industriel chaque année en France, 6,5 millions en Europe. Le parc installé est de 12 millions de moteurs en France, de 90 millions en Europe. Malgré les normes mises en place en 2011, on estime que moins de 30 % du parc installé en France est constitué de moteurs à haut rendement. Plus de 50 % de la consommation électrique de l'industrie et du tertiaire viennent des moteurs qui servent à convoyer des pièces, à climatiser les locaux (bureaux, ateliers…), à pomper l'eau des circuits de refroidissement, à produire de l'air comprimé. Une incitation importante devra être faite au profit des PME et des TPE pour qu'elles puissent changer leurs moteurs électriques, actuellement à grosse consommation d'énergie pour les remplacer par des moteurs de norme IE2 ou IE3. Je propose la méthode du suramortissement. Si l'investissement a lieu en 2022, il sera possible d'amortir le double du prix de changement. En 2023, 50 % de plus, en 2024, le suramortissement sera de 25 % supplémentaire, il en sera de même en 2025 et en 2026. La transformation de notre parc de moteurs électriques permettra une réduction de la consommation d'énergie de l'ensemble de notre système industriel de l'ordre de 25 à 30 %. **Cette mesure aidera grandement notre industrie non seulement à faire face aux hausses tarifaires (vrai prix) que je préconise pour ce qui concerne l'énergie électrique, mais également à être davantage compétitive en ce qui concerne l'exportation des produits qui sortent de nos usines.**

Article 96 : Redonner une place aux « exploitations douces ».

Je préconise une utilisation beaucoup plus intensive qu'actuellement des chevaux pour les exploitations forestières, agricoles, pour le retrait des poubelles dans les villes, pour l'enlèvement des déchets industriels, mais aussi pour d'autres usages tel que le transport scolaire… qui peut s'effectuer en calèche, plusieurs expériences ont été fortement réussies dans ce sens. **L'extension de ces méthodes douces à toutes les régions de France, quand cela est réalisable peut permettre de développer l'élevage de chevaux de trait, la production de fourrage, les soins aux chevaux, sans oublier le métier de « meneur ».** Cela peut sembler anecdotique, cependant, l'économie potentielle, à l'échelle nationale, est de 200 millions de litres de carburant par an !

Article 97 : Protéger les activités pastorales.

Je suis hostile à toute réintroduction forcée d'animaux qui, naturellement, avaient disparu de nos campagnes ou de nos montagnes. Il faudra trouver une solution entre les agriculteurs et les

ÉPARER LA FRANCE

écologistes en ce qui concerne la modération de la population des loups, qui sont venus des Balkans vers l'Italie puis, par vagues, de l'Italie vers la France où ils occupent désormais plus de la moitié du territoire. **Après avoir été dramatique pour l'élevage italien, le retour du loup dans les vallées françaises met en danger le pastoralisme dans beaucoup de zones qui se désertifient alors**. La priorité, selon moi, est de défendre l'homme en général et l'agriculture en particulier, surtout l'agriculture de montagne. De même, dans les Pyrénées, je suis hostile à la réintroduction forcée des ours, qui ne trouveront pas, naturellement, leur nourriture facilement dans des montagnes de plus en plus peuplées et de plus en plus fréquentées par l'homme. Ils ne pourront, comme les loups, que s'en prendre aux troupeaux. De mêmes manières que la pisciculture est fortement impactée par l'arrivée massive de cormorans (une espèce qui n'est pourtant pas en danger), les loups n'ont rien à faire sur le territoire national, et l'indemnisation des éleveurs concernés n'est pas une politique soutenable sur le long terme.

Article 98 : Développer l'apiculture.

Je veux contrer l'artificialisation de la protection de nos plantes. Le 16 juin 2011, Bruno Le Maire, alors ministre de l'Agriculture (il est devenu depuis ministre de l'Economie, changeant de camp politique), a autorisé l'enrobage des plants de colza avec du « cruiser 350 », un insecticide qui est actuellement fortement soupçonné, non sans raison, de dévaster les essaims d'abeilles. Le Conseil d'Etat avait annulé deux autorisations de mise sur le marché, délivrées par Bruno Le Maire, en 2009 et en 2010. **Il est permis de se demander pourquoi, au profit d'une grande multinationale, le groupe suisse Syngenta (devenu filiale d'un groupe chinois), deux décisions de justice ont été surpassées, au mépris de la plus haute juridiction administrative française, le Conseil d'Etat.** L'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), organisme qui doit faire un travail d'évaluation sur ce sujet, a sa crédibilité aujourd'hui complètement mise en cause par les liens, pas toujours avoués, que ces membres peuvent avoir avec l'industrie chimique (engrais, pharmacie…). Je propose de mettre fin à toute utilisation d'insecticides qui peuvent être soupçonnés, du fait de leur utilisation, d'éradiquer ou de créer des dégâts au sein des ruches. Une politique de développement des essaims sera mise en place. La France produisait plus de 35.000 tonnes de miel en l'an 2000. La quantité est tombée à environ 20.000 tonnes seulement en 2010. Nous sommes actuellement à peine au-dessus de 10.000 tonnes de miel les bonnes années. **L'apiculture est complètement indispensable à la France de demain car, par leur travail, les abeilles assurent la fertilisation des espèces végétales**. Par ailleurs, le miel est utile non seulement pour l'alimentation mais aussi pour ses vertus thérapeutiques, y compris dans le cadre de la cicatrisation des plaies. La remise en avant de l'apiculture française peut, à terme de dix ans, créer à temps partiel ou total plus de 20.000 emplois pérennes.

Article 99 : Relancer les herboristeries.

La loi de 1941 (du soi-disant Etat français dirigé par le maréchal Pétain), supprimant le diplôme d'herboriste sera abrogée. **L'apprentissage des connaissances en herbes médicinales sera reconnu par un diplôme dans une université, au moins, dans chaque académie**. La création d'herboristeries sera encouragée, en annexes de pharmacies ou en magasins seuls, sous la responsabilité d'herboristes diplômés. Les pratiques de médecines douces seront encouragées, en appoint ou en remplacement des traitements chimiques. Des expériences réussies d'utilisations telles que les soins au miel pour favoriser la cicatrisation seront généralisées dans les hôpitaux. La culture, le dosage, la qualité des sachets de plantes et autres compléments alimentaires devront être obligatoirement garantis par un organisme compétent.

Article 100 : Protéger la vie animale.

Les pratiques d'abattage, en dehors des processus dictés par les religions, seront stricte-

NICOLAS MIGUET 2022

ment interdites lorsqu'elles font souffrir inutilement les animaux destinés à la consommation humaine. Les empoisonnements, les captures d'oiseaux sauvages, l'atteinte à la préservation des 81 espèces d'oiseaux protégés seront sanctionnés plus sévèrement. De la même manière, les lois sanctionnant les mauvais soins aux animaux seront renforcées et les poursuites seront réellement engagées. Des « camions abattoirs mobiles » sont actuellement testés avec succès dans plusieurs département. La pratique sera généralisée pour permettre de nouveau un abattage « à la ferme » quand ce sera le désir des éleveurs.

RÉINSTAURER L'INSTRUCTION PUBLIQUE. PRIORITÉ AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX. L'ÉCOLE DOIT CESSER D'ÊTRE UNE « FABRIQUE DE CRÉTINS » (LIVRE DE JP BRIGHELLI).

Article 101 : Revenir à l'école de l'Instruction publique d'antan.

La France doit effectuer un effort énorme pour revenir à l'Instruction publique, laïque et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, avec des possibilités de dispense en cas de filière d'apprentissage de métier, à partir de 14 ans. La priorité se fera sur l'enseignement primaire ainsi qu'au niveau de la maternelle. L'examen d'entrée en sixième sera rétabli. Un certificat d'études primaires sera instauré de nouveau afin de s'assurer que 97 à 98 % de chaque génération puissent connaître et maîtriser la langue française, le calcul, comprendre les textes, connaître l'histoire de la France et la géographie nationale et européenne. **Il sera mis fin au collège unique.** Les passerelles seront installées entre les enseignements techniques et ceux à caractère général. **La distribution annuelle de prix sera rétablie, à partir de l'école primaire et ce jusqu'à la terminale**. Dans chaque établissement scolaire, primaire, collège ou lycée, **le conseil d'établissement fixera une tenue obligatoire pour les enseignants et pour les élèves, afin que la compétition se réalise sur le travail effectué au sein des établissements et non pas sur l'alignement de marques coûteuses, clinquantes**… qui entraînent la jalousie, la convoitise entre élèves d'origine familiale plus ou moins aisée ou modeste. **Les responsables d'établissement (directeur d'école, principaux de collège ou directeur de lycée) seront responsables du recrutement de leur équipe pédagogique**. Le temps de service des professeurs sera uniformisé. Il y a quelques années, les professeurs de lycée professionnel donnaient 24 heures de cours par semaine, les PEGC 21 heures, les certifiés 18 heures, les agrégés 15 heures seulement. Compte tenu du temps nécessaire pour la préparation des cours et pour la correction des copies, l'intégralité des professeurs qui travaillent dans le service public de l'Education nationale dans les collèges et dans les lycées aura un temps de service devant les élèves de 21 heures. **La mise en place de classes de niveaux permettra une augmentation de l'effectif moyen par classe, redonnant des moyens financiers pour mettre fin à l'illettrisme, notamment au niveau de l'école primaire**, via des cours complémentaires presque particuliers pour les élèves qui sont aujourd'hui en difficultés profondes.

Article 102 : Redonner son aura à l'école primaire.

L'obligation de l'Etat est de permettre à chacun des enfants de notre pays, quelle que soit la si-

ÉPARER LA FRANCE

tuation des parents, de bénéficier d'un apprentissage de la langue française, du calcul, de l'histoire et de la géographie de la France et de l'Europe. Pour que les fondamentaux soient acquis dès le plus jeune âge, je propose de remonter le niveau d'exigence des programmes du CP et des différentes classes de l'école primaire. Aucun autre enseignement ne pourra être mis en place dans l'école primaire publique française. **Une exception sera cependant effectuée, dans les zones concernées, pour un enseignement de trois heures ou quatre par semaine de la langue régionale, sur base du volontariat des parents, à condition que les effectifs permettent de remplir une classe complète.** La semaine des cinq jours sera supprimée, la coupure du mercredi sera rétablie. Je considère que l'éducation est du ressort des parents, l'école assure l'Instruction publique, l'apprentissage des fondamentaux. Les lois récentes réprimant l'instruction à la maison seront abolies.

Article 103 : Améliorer l'apprentissage des langues étrangères.

La diffusion télévisuelle de films et de séries doublées (non réalisées en langue originale française) sera interdite. **Ils pourront être diffusés à la télévision (ou sur tous supports numériques), en version originale sous-titrée**. Ainsi, il y aura un meilleur apprentissage des langues étrangères, au fil des années, sans oublier que, grâce à la lecture des sous-titres, la connaissance de la langue française y trouvera son compte. Par ailleurs, toute utilisation d'une langue étrangère dans la publicité sera interdite afin d'éviter tant l'appauvrissement de la langue française que le mauvais apprentissage de la langue étrangère concernée.

Article 104 : Revenir aux fondamentaux en matière d'instruction.

De la même manière que, dans le primaire, je préconise une fin de la dispersion des apprentissages, dans le collège et dans les lycées, le rôle n'est pas de proposer le maximum d'options. **Aujourd'hui, près de 350 disciplines sont enseignées dans le secondaire en France. La charge de travail de nos lycéens est supérieure de 20 % à celle des autres jeunes européens**. Le temps passé « devant les élèves » par les enseignants du secondaire est en France en moyenne de 2 heures inférieures chaque semaine à celui qui est constaté partout ailleurs en Europe. Je préconise de supprimer nombre d'options qui sont très peu choisies, axant les apprentissages du collège, outre la perfection des apprentissages de l'école primaire, sur la connaissance des langues étrangères, et des langues anciennes, à la base de la langue française, telles que le latin et le grec. Selon les statistiques de l'Education nationale, près de 10 % des options qui sont proposées sont dispensées devant moins de 10 élèves.

Article 105 : Recentrer l'instruction sur l'apprentissage des bases puis des métiers.

Naguère, un ministre a considéré qu'il était indispensable qu'environ 80 % d'une génération soit titulaire du baccalauréat… C'est aujourd'hui le cas, car le baccalauréat a vu son niveau être fortement abaissé, et il a été généralisé, via la multiplication des options. Après une très grande décomplexification de ce diplôme, qui ne sert plus à rien (naguère il suffisait pour devenir enseignant en primaire), nous arrivons à un découragement d'un grand nombre de jeunes à cause de l'échec des études qui suivent. Je propose qu'il soit mis fin à ce principe de collège unique imposé par les lois Haby au milieu des années 1970. **Par ailleurs, les filières d'apprentissage seront mises en avant et ouvertes aux élèves volontaires (sous la responsabilité des parents), dès l'âge de 14 ans. Cela donnera un débouché pour les élèves ne désirant plus rester dans le système scolaire classique**. L'Instruction publique doit enseigner également le travail manuel, l'apprentissage d'un véritable métier qui permettra à notre jeunesse de gagner correctement sa vie, par exemple dans le secteur de la rénovation, dans l'artisanat, le commerce… tout un tas

NICOLAS MIGUET 2022

16 PAGES PROGRAMME - 3.qxp_Mise en page 1 20/02/2022 23:03 Page X

de secteurs qui sont à la recherche de personnes qualifiées. Ces métiers peuvent devenir épanouissants, enrichissants et agréables, sans pénibilité particulière du fait de l'évolution des techniques. **La transformation du système éducatif actuel vers une instruction publique permettra de libérer des possibilités professionnelles pour 200.000 à 300.000 jeunes chaque année**. Il y a, selon beaucoup d'estimations, un potentiel de 1,5 million d'emplois si les jeunes formés sont au rendez-vous. Malgré près de 6 millions de chômeurs, on estime qu'il y a aujourd'hui en France entre 600.000 et 800.000 emplois disponibles immédiatement et non pourvus, faute de main-d'œuvre formée et compétente.

CONCILIER LIBERTÉ ET SÉCURITÉ. LES VOYOUS SE BALADENT SANS CRAINTE, PAS LES HONNÊTES GENS : REMETTONS LES CHOSES DANS LE BON SENS. PRIORITÉ AUX VALEURS DE LA VIE SUR LA CULTURE DE MORT.

Article 106 : Restaurer ordre public et paix civile sur tout le territoire.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, contrairement aux promesses réitérées de décennie en décennie par les candidats qui se présentent à vos suffrages, la France n'est pas dans une paix civile, et je ne parle pas que des attentats terroristes. **500 villes ou quartiers ont, dans les faits, proclamé pratiquement une quasi-indépendance.** Ils sont générés par des groupes à caractère mafieux qui agissent très souvent avec des armes de guerre. Il y a trop d'assassinats, dans nos quartiers, pour que cela passe totalement inaperçu. Il conviendra que l'Etat revienne dans ces villes et ces quartiers pour y restaurer l'ordre, avec tous les moyens nécessaires, immédiatement et simultanément.

Article 107 : Remettre de la cohésion entre justice et police.

Les futurs magistrats de l'Ecole nationale de la Magistrature (Bordeaux) devront passer une année complète au sein d'un service de police avant d'obtenir leur diplôme. De même, un stage de durée identique, dans les palais de justice sera imposé, avant leur nomination, à tous les futurs « commissaires de police ».

Article 108 : Rouvrir le débat sur les drogues.

Les trafics de drogues en tout genre, outre les cigarettes, touchent de plus en plus la France entière, et pas seulement les « zones de non-droit ». Cela touche désormais très fortement la France rurale. Je propose la mise en place d'un grand débat national (tranché ensuite par un référendum) qui associera médecins, associations familiales, monde de l'Education, dans le cadre d'un projet de dépénalisation de l'usage des stupéfiants et des solutions à apporter à ce trafic, qui représente actuellement un chiffre d'affaires occulte estimé à environ 20 milliards d'euros chaque année en France. **Cette activité d'économie parallèle plonge des zones complètes de nos banlieues et des périphéries dans la délinquance, dans la violence.** La situation actuelle d'hypocrisie totale ne peut perdurer. La drogue est un fléau qui touche plus particulièrement notre jeunesse. Il faut prendre le sujet à bras-le-corps, cela sera réalisé d'ici à 2027.

Article 109 : Favoriser la vie.

Je suis est contre la légalisation de l'euthanasie. Une société civilisée doit se distinguer de la barbarie grâce à la protection qu'elle apporte

ÉPARER LA FRANCE

aux plus faibles, y compris lors des derniers jours de leur vie. Je propose le développement de soins palliatifs (encore absents d'une vingtaine de départements), le refus des acharnements thérapeutiques et **je m'oppose à la légalisation de l'euthanasie car cela ouvre la porte à de multiples dérives**. De la même manière, **la protection de la vie « ante natem » sera fortement favorisée**. Si la loi Veil ne sera pas abolie, **les solutions alternatives à l'avortement devront être exposées aux femmes concernées.** Cela était prévu dans la loi Veil de 1976. Nous vivons dans une société hypocrite où l'on peut indiquer que fumer nuit au fœtus de la femme enceinte, qui est alors considéré comme une personne, alors que, par ailleurs, une ancienne ministre « de la famille », considère que toute propagande pro vie devient sanctionnable, y compris en mettant en place des sites numériques d'information sur la grossesse, sur le fœtus, sur d'autres méthodes de restriction des naissances qu'un avortement qui s'est aujourd'hui de façon scandaleuse banalisé. **Il n'est pas admissible que la France soit le pays d'Europe où le nombre des avortements rapportés au nombre de femmes en âge de procréer soit le plus important**. La culture de la vie doit redevenir la priorité. Il convient de ne pas oublier que la dénatalité constatée actuellement est un drame majeur pour la France.

Article 110 : Sortir de l'hypocrisie et de la « traite humaine ».

Je propose d'en terminer avec l'hypocrisie liée à la prostitution. **Les lois récemment votées qui poursuivent le client nient des activités qui se passent le plus légalement du monde juste de l'autre côté de nos frontières.** En Espagne, les « maisons closes » sont légales, à Genève, le nombre de prostituées est passé en moins de vingt ans (2004 à 2021), de 774 à plus de 5.000. Dans les autres pays voisins, la prostitution est encadrée afin d'éviter qu'elle ne se trouve sous la coupe de la « traite humaine », ce que nous connaissons, hélas, en France. Je propose que les prostitués (hommes, femmes, transgenres) puissent s'inscrire auprès des services de police (qui les protégeront contre d'éventuels souteneurs) et qu'elles puissent cotiser à l'Assurance maladie ainsi qu'à des caisses de retraite.

NICOLAS MIGUET 2022

REPENSER L'ISLAM :

DÉCLARATION PROGRAMMATIQUE ADOPTÉE PAR LE BUREAU POLITIQUE DU RASSEMBLEMENT DES CONTRIBUABLES FRANÇAIS LE SAMEDI 14 JANVIER 2017.

Préambule :

La question de l'Islam a pris en France une importance grande, surtout au vu de l'actualité récente. Cela vient notamment du refus d'accorder une place au religieux dans la société, du fait d'une interprétation sectaire des lois de séparation de la République et des religions, notamment la loi de 1905. La laïcité du régime républicain qui gouverne la France est devenue une sorte de « nouvelle religion laïcarde », antireligieuse en général et anticatholique en particulier. Malgré quelques proclamations verbales d'il y a dix ans, notamment lors de la campagne électorale de l'élection présidentielle de 2007, la France a refusé, dans sa période récente, de définir son identité. Du coup, l'Islam s'est imposé dans le débat de la pire manière qui soit, entre revendications communautaristes et déni de réalité, sur fond d'ingérence étrangère et de terrorisme intérieur. Dans le monde, l'Islam est d'une prodigieuse diversité. En France seulement, les musulmans ou personnes d'origine et de culture musulmanes se diversifient selon leur pays d'origine, selon la tradition à laquelle ils se rattachent, selon leur degré de zèle, selon la disposition avec laquelle ils s'affirment musulmans. Cette disposition peut être sereine, elle peut être agressive, elle peut être irritée, elle peut être revendicative, conquérante (convertissante), elle peut être également violente, on a pu le voir malheureusement dans la période récente, sous le dernier mandat. De très nombreuses études ont été faites sur les différents « milieux »musulmans. Ces études ne nous éclairent malheureusement que très peu sur ce que les musulmans « veulent vraiment », dans la mesure, précisément, où ils n'ont pas été vraiment invités à participer comme tel à la vie nationale. Par ailleurs, ils ne se sont pas montrés eux-mêmes très disposés. Les musulmans français sont très divers, ils veulent des choses très différentes, mais ce qu'ils pensent vraiment, nous ne le savons pas, et eux-mêmes ne le sauront pas tant qu'ils n'auront pas sincèrement effectué le saut d'inscrire leur avenir dans l'association nationale. Même s'il ne faut pas accorder aux sondages autre chose qu'une indication parcellaire de l'état de l'opinion, plusieurs enquêtes récentes permettent de constater que 25 à 30 % des personnes qui se rattachent à la communauté musulmane ou qui se déclarent musulmans considèrent que la loi islamique, la Charia, est supérieure à celle de la loi de la République. La question est donc, pour les musulmans, de savoir ce qu'ils veulent faire pour la France, ce qu'ils attendent d'elle. Tant qu'ils ne donneront à ces questions que des réponses conventionnelles, évasives, ou défensives, notamment en prétendant être persécutés, ce qui n'est vraiment pas le cas, nous ne saurons pas et ils ne sauront pas qui sont les « musulmans de France », comme le dit très clairement Pierre Manent, ancien directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) qui a publié en octobre 2015 un ouvrage intéressant sur le sujet. Alors qu'un musulman indonésien est essentiellement un Indonésien, qu'un musulman arabe est essentiellement un Arabe, qu'un musulman berbère est essentiellement un Berbère, un musulman français doit devenir essentiellement et de façon volontaire, un membre actif de la communauté nationale, et il doit considérer cet attachement comme prioritaire par rapport à « l'Oumma » (communauté de tous les musulmans du monde entier). On peut remarquer que, actuellement, plusieurs nations arabo-musulmanes dont les frontières furent construites par les anciens

16 PAGES PROGRAMME - 3.qxp_Mise en page 1 20/02/2022 23:03 Page XIII

colonisateurs européens tendent à être supplantées, voire balayées, par un communautarisme sectaire, c'est notamment l'un des ressorts principaux de la guerre en Syrie, avec une division forte entre les alaouites, les chiites, les ismaéliens, et les musulmans sunnites. Les treize points de la déclaration du RCF relatifs à l'Islam sont :

1

La France est un pays historique, qui n'est ni né en 1968 ni en 1945 ni en 1870 ou encore en 1789. Son histoire est entière, elle enracine la France dans une tradition chrétienne et catholique qui a façonné sa civilisation, même si ses racines sont indûment contestées par une partie significative de la population. La France a bâti sur son sol un patrimoine lié à cette histoire, et plus de 60 % des monuments historiques constatés par l'Etat sont des monuments religieux, ce qui a tout de même une forte signification. La France chrétienne n'est pas un pays de racines chrétiennes mais un pays chrétien vivant, qui pâtit de la baisse des vocations dans le clergé, mais 70 % environ des personnes qui décèdent désirent passer par l'Église catholique avant d'être enterrés ou incinérés. C'est un fait. Environ 65 % des personnes qui peuplent le territoire national ont été baptisées dans la religion catholique.

2

Aujourd'hui, sur son sol, certains musulmans s'opposent à la France au nom de l'Islam. Il n'appartient pas au RCF de juger de la pertinence de la foi musulmane, de sa vérité intrinsèque, de ses dogmes, non plus que de ceux de toute autre foi religieuse. Le politique n'est pas théologien, il doit se contenter d'observer les faits.

3

En revanche, il appartient au RCF de juger de la qualité sociale de l'Islam, après avoir pu éprouver celle du catholicisme, qui participe de l'identité de la France. La foi musulmane, qui ne reconnaît pas la distinction des ordres politiques et religieux, et telle que la promeuvent ceux qui en font un instrument contre la société française est-elle un ferment social permettant aux peuples de France, habitant une nation historique, de vivre ensemble et d'accorder leur confiance à un dirigeant légitime, qui gouverne le pays au nom du bien commun ? Il apparaît que non. Il convient de distinguer entre les principes de cette foi, les expressions sociales qu'elle revêt, dans son histoire et aujourd'hui, et enfin les musulmans eux-mêmes.

4

La question musulmane, en France, ne se pose plus comme du temps de l'Empire (colonial). L'action volontaire des pays musulmans, les revendications communautaires, la volonté politique de ne plus assimiler les populations, la démagogie électoraliste, les calculs économiques ont conduit à la naissance d'un problème musulman français : l'Islam, en tant que religion, menace-t-il l'unité nationale ? Les musulmans, en tant que fidèles, sont-ils des Français à part entière ?

5

Au cours de ces quatorze siècles de conquêtes guerrières, territoriales et spirituelles, l'Islam a assis un empire tour à tour guerrier et pacifique, libéral ou intolérant. L'expansion coloniale occidentale des XIX et XXe siècles a fragilisé, morcelé, détruit cet empire. Cette expansion coloniale, au contraire d'une certaine propagande, n'a pas été une croisade, puisqu'il n'y a pas eu de conversion ou de désir de conversion, qu'il s'agisse des empires coloniaux italiens, anglais, français et autres. L'expansion coloniale, tout particulièrement au XXe siècle, a laissé intactes des nations musulmanes, construit de nouvelles frontières, imaginées de nouveaux territoires. En apportant des moyens modernes de soigner, cette expansion coloniale a favorisé une expansion démographique pour

NICOLAS MIGUET 2022

ces nations musulmanes, qui ont conservé le même nombre d'enfants par femme, alors que la mortalité infantile, ce qui était un grand progrès, baissait fortement, ce qui a entraîné un désir, pour les populations ne pouvant vivre sur ces sols, dans ces nations, d'émigrer, et parfois de venir s'implanter dans l'ancienne métropole.

6

Par ailleurs, l'Islam a développé de nombreux courants théologico-politiques, qui sont incarnés dans des territoires et qui sont portés par des communautés spécifiques. Il n'existe pas un Islam mais des Islams qui ont abouti à des ordres politiques différents et à des sociétés différentes. Les ismaéliens n'ont rien à voir avec les wahhabites, par exemple.

7

La population musulmane française n'est donc pas du tout homogène. Dans leur majorité, les musulmans ne réclament pas la Charia (dont certains ont fui la rigueur), et apprécient la liberté qu'offre la société française, dans ses lois et dans ses mœurs.

8

Le RCF ne peut que constater, et regretter, l'écart entre les musulmans intégrés issus de son empire (dont les harkis et les premières générations d'immigrés nord-africains), et certains nouveaux musulmans (dont les convertis), qui font de leur religion un refus de la France, de ses lois et de son bien commun.

9

Il est indéniable de constater que, aujourd'hui, l'Islam est de nouveau entré dans une phase de conquête territoriale et spirituelle, notamment pour les raisons évoquées supra à savoir le dynamisme démographique, qui contraste avec l'affaissement de la démographie européenne. Le RCF est conscient que le jeu politique des grandes puissances, dont les Etats-Unis (surtout dans un contexte oublié désormais de « Guerre Froide » où les musulmans furent instrumentalisés contre l'Empire soviétique), a manipulé certains fanatiques musulmans. Le RCF est aussi très conscient du rôle prosélyte des monarchies du Golfe, qui utilisent une partie significative de l'argent que nous leur donnons au titre des achats de pétrole et de gaz pour financer le développement de leur religion, dans la manière dont ils la pratiquent. Le RCF ne peut que constater le puissant et nouveau sentiment d'identification des populations à cet Islam conquérant, et indifférencié, partout où l'Islam est implanté, y compris dans les nations de tradition chrétienne (Espagne, Portugal, France, Italie, Belgique, Allemagne…).

10

Au cours de son histoire, la France a pu aussi bien coexister pacifiquement avec l'Islam que le combattre les armes à la main. Il y a plus de douze siècles de cela, l'empereur Charlemagne fut successivement allié et hostile puis allié avec un certain nombre de princes musulmans, dans la péninsule ibérique ou dans d'autres endroits. Il en fut de même sous François Ier, ou sous Louis XIV. Sous Napoléon III, il y a à peine plus de 150 ans de cela, la France a engagé une guerre contre la Russie (guerre de Crimée), pour empêcher l'Empire russe de mettre la main sur les détroits, dont la ville de Constantinople (Istanbul). La France se trouve aujourd'hui dans une configuration inédite : une part de sa population, française ou résidant en France, d'origine musulmane ou convertie, en mal d'identité, réclame que la nation française se soumette aux lois musulmanes, pour ses affaires intérieures, et agissent, dans sa diplomatie, en tant que soutien de la communauté musulmane universelle, l'oumma. Par démagogie ou par soumission, une partie des dirigeants de la France et des dirigeants européens souhaitent que les nations accommodent leurs principes, leurs lois et leurs coutumes aux préceptes musulmans, pour des motifs qui sont tout à fait divers (humanisme aveugle, communautarisme déréglé, cynisme économique, refus des racines chrétiennes…).

ÉPARER LA FRANCE

11

La croissance rapide de la part de la population de la France qui se trouve être, sur son sol, musulmane, est issue du jeu de l'immigration non-contrôlée et des naturalisations automatiques, ce qui donne au nombre, comme dans tout système démocratique, une légitimité importante, d'autant plus forte que, dans un cadre électoral, une communauté de 5 %, 7 % ou 10 % de la population peut faire basculer un scrutin, les majorités se jouant à quelques pourcents près.

12

Le RCF ne peut accepter ni qu'une faction militante ou complaisante, salafiste ou autre, puisse chercher à imposer des lois iniques et barbares à l'ensemble de la population, à l'exemple de trop nombreux territoires où règne la Charia ni que l'ensemble des musulmans français ou étrangers, vivant en France, puissent être assimilés à cette faction, alors que la civilisation française leur a permis de goûter et d'apprécier une autre forme de société ; ni que l'étranger soit présent dans le financement des lieux de culte et la formation des imams ; ni que la politique française extérieure soit commandée par d'autres principes que la défense de ses intérêts, ce qui explique le rejet d'un soutien aveugle aux Etats-Unis ou à tout autre pays, comme de l'amitié forcée avec les nations musulmanes ou des ingérences déséquilibrées dans les affaires d'autres nations au nom des « droits de l'Homme », ou sous tout autre prétexte.

13

En conséquence, le Rassemblement des Contribuables Français redit son attachement au primat du politique sur toute autre considération. Le RCF redit sa volonté que l'Islam ne devienne pas un Etat dans l'Etat, le RCF réaffirme sa confiance dans la civilisation française pour être capable d'assimiler tous ceux qui viennent vivre en France pour l'amour de la France. Le RCF réaffirme également sa vigilance face aux dérives communautaristes, qui ne font entendre que les voix de l'étranger, et son exigence que l'Islam fasse l'objet d'une véritable politique statistique, économique, migratoire et sociale. Le RCF affirme que le souci de la France est sa seule règle, et que cette règle est la seule qui permette à chacun, quelle que soit sa religion, d'appartenir réellement à la communauté française.

www.miguet2022.com

NICOLAS MIGUET 2022

Programme 2022
de Nicolas Miguet et du RCF
(Rassemblement des Contribuables Français)

rédigé à partir d'un travail de réflexions thématiques et auditions d'experts et de nombreux membres de la société civile et de fondations indépendantes.

Travaux reprenant la constitution
de la VIe REPUBLIQUE FRANÇAISE,
rédigée par Nicolas MIGUET
et adoptée par le bureau politique
du Rassemblement des Contribuables Français
puis par la 3ème Convention nationale
qui s'est tenue
à Paris le samedi 24 septembre 2011.

www.miguet2022.com

NICOLAS MIGUET 2022

>> « Attention village Français ! » : un maire défend le chant du coq et la cloche de son église.

Régis Bourelly, maire de Saint-André-de-Valborgne :

« Il est important de se battre pour la sauvegarde de notre patrimoine. »

On parle de Régis Bourelly dans toute la France depuis la semaine dernière ! Le maire de Saint-André-de-Valborgne a fait poser à l'entrée de sa commune un panneau ainsi rédigé : « Attention village Français ! Vous pénétrez à vos risques et périls. Ici, nous avons des clochers qui sonnent régulièrement, des coqs qui chantent très tôt, des troupeaux qui vivent à proximité et certains ont même des cloches autour du cou ! » Depuis la publication de la photo de cet écriteau sur Facebook, Régis Bourelly est sollicité par tous les médias nationaux. Il l'avait installé en réaction aux plaintes de plus en plus fréquentes des visiteurs qui ne supportent pas les bruits de la campagne : « Ils sont venus me voir parce que la cloche sonnait quinze fois, parce que le coq chantait et parce que les chiens du voisin aboyaient ! » Les touristes qui n'apprécieraient pas les bruits de la campagne sont donc maintenant prévenus : « Si vous ne supportez pas ça, vous n'êtes pas au bon endroit ».

L'Hebdo-Bourseplus :

On parle de vous dans toute la France à propos de votre pancarte « Attention village Français ! » à l'entrée de la commune. Avez-vous rencontré des gens qui se soient plaints du chant du coq ?

Régis Bourelly :

Oui ! J'ai été confronté à des touristes il y a quelques mois et ils m'ont vraiment rongé le cerveau, parce qu'ils se sont plaints de la cloche de l'église et des aboiements d'un chien... Je leur ai rappelé que nous étions à la campagne, que c'est le monde rural - nous sommes un village de 500 habitants - et que c'est à eux d'accepter cela quand ils viennent à la campagne. Le monde rural, c'est une autre vie ! Les urbains sont dans leurs HLM et dans leur pollution, je suis à fond pour développer le tourisme, mais il faut que les touristes aient au moins la délicatesse d'accepter un peu de désagréments. Un coq qui chante, je trouve que c'est agréable, mais cela gêne... Un tracteur qui passe de bonne heure, c'est gênant... C'est la même chose pour les cloches qui sonnent ! Il est temps de leur rappeler que c'est comme ça chez nous.

En fait, ces gens se plaignent d'être importunés par des bruits naturels...

Regardez l'histoire du coq Maurice, sur l'île d'Oléron : cela va se terminer au tribunal et, en plus, le propriétaire du coq risque de perdre ! Vous savez, j'ai posé ce panneau il y a déjà quatre mois et j'ai seulement posté la photo la semaine dernière sur Facebook. Depuis, j'ai des dizaines de milliers de vues ! C'est aussi la preuve que cette démarche intéresse. Il est important de se battre pour la sauvegarde de notre patrimoine. Je suis né à Saint-André-de-Valborgne et je vais mourir à Saint-André-de-Valborgne, c'est nos racines que nous défendons. Maintenant, je ne critique pas les touristes et je suis très heureux qu'ils viennent acheter des fromages, des confitures ou du miel... Mais quand vous avez des personnes qui viennent vous voir plusieurs fois par jour parce qu'ils sont dérangés par la cloche de l'église ou par le chant du coq, cela va un moment ! Ces gens m'ont rongé le cerveau, cela m'a préoccupé. ■

>> Un élu local engagé, réaliste et combatif.

Vincent Louault, maire de Cigogné (Indre-et-Loire) :

« Toutes les lois qui sont faites créent des restrictions pour la ruralité. »

Vincent Louault est maire de Cigogné, une commune de 434 habitants située en Indre-et-Loire. Dans le contexte du mouvement des Gilets jaunes, il n'a pas manqué de souligner qu'il aurait apprécié que la parole des maires soit davantage prise en considération par les représentants de l'État. Il revient sur les difficultés croissantes que peuvent rencontrer les élus locaux et sur le poids des normes qui paralysent leur action et celle des fonctionnaires municipaux. Il analyse également la volonté des élites parisiennes de supprimer progressivement les compétences des maires ruraux.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vos électeurs savent qu'il existe toujours un engagement très fort de la part de leurs élus locaux, Toutefois, au niveau des élites parisiennes, on a le sentiment que l'on fait tout pour fragiliser le rôle des maires, comme s'il y avait une volonté de technocratiser l'échelon local. Qu'en pensez-vous ?

Vincent Louault :

C'est la vérité. Heureusement, nous avons l'appui de nos populations, qui reconnaissent le travail effectué et qui comprennent que nous avons une forme de lassitude face à ce qui pourrait être une forme d'oppression du pouvoir central qui ne sort jamais du périphérique. Cette administration très parisienne nous pose des problèmes, parce que toutes les lois qui sont faites, comme la loi ALUR, créent des restrictions pour la ruralité.

N'y a-t-il pas une prise de conscience, notamment depuis les Gilets jaunes ?

Oui. Emmanuel Macron était un peu dédaigneux du maire, il ne nous a pas trop considérés depuis son élection, mais il a pris conscience que l'élu local dans sa mairie était le premier représentant du peuple et il a reconnecté le rôle du maire dans cette problématique des Gilets jaunes, parce qu'il ne pouvait pas écouter les problématiques des Gilets jaunes en ordre dispersé. Il fallait au moins qu'il nous écoute pour comprendre les Gilets jaunes... Au début, lorsque le gouvernement voulait entendre des représentants des Gilets jaunes, les petits maires étaient vent debout, parce qu'il cherchait des représentants venus de nulle part, alors que les maires étaient là depuis le début.

Il y a une dizaine d'années, on parlait beaucoup du blues des maires et certains ont même fini par jeter l'éponge : quel est votre état d'esprit ?

Nous sommes toujours sur ce même blues car, même si nous sommes aimés, nous avons quand même des difficultés au quotidien. La gestion des ressources

la ruralité n'a pas dit...

humaines est de plus en plus difficile dans nos mairies et la gestion de la fonction publique n'est pas très facile. On assiste à une lassitude de nos personnels municipaux, surtout dans nos secrétariats de mairie, parce qu'il y a un véritable ras-le-bol de toute cette complexité administrative. On demande des pièces justificatives, des arrêtés du maire ou des délibérations pour un oui ou pour un non… On assiste à un vieillissement naturel des élus et le personnel est un peu démotivé par la haute technicité nécessaire, car il faut faire un effort de formation et de travail personnel assez impressionnant.

Cette haute technicité ne vise-t-elle pas à compliquer les choses pour créer progressivement des grandes collectivités avec des nouveaux notables ?

Je peux avoir ce discours... Je n'ose imaginer que ce soit vraiment volontaire mais, avec le poids des normes, la complexité administrative et les trésoreries qui harcèlent nos employés municipaux, on se dit parfois que tout cela est fait pour décourager nos élus et que lorsqu'il n'y aura plus personne pour aller aux élections, on nous expliquera qu'il faudra bien fusionner les mairies. Aujourd'hui, beaucoup de mes collègues ressentent cette situation.

Pourquoi continuez-vous de vous battre ?

J'observe le milieu politique depuis mon enfance, puisque mon père est élu depuis mes quatre ans. Il a été maire, conseiller départemental, président de sa communauté de communes et, pour finir, il y a deux ans, sénateur (NDLR : il s'agit de Pierre Louault, sénateur UDI). J'ai toujours refusé de faire de la politique politicienne, sauf en 2015, parce que j'avais un vrai maire FN dans ma commune et les habitants sont venus me chercher pour me dire : « Il faut virer ce maire qui enlève le drapeau de la mairie plutôt que de le mettre en berne quand Mandela meurt ! » Je connais toutes les petites ficelles, j'ai une énergie assez forte et je ne me laisse pas faire. Maintenant, j'estime que grâce aux Gilets jaunes, les élus peuvent revendiquer une spécificité d'efficacité par rapport aux services de l'État. Je ne me laisse pas faire, face à l'oppression administrative de l'État. Je fais cela très subtilement, mais je combats en permanence la complexité administrative. Mes collègues aiment bien travailler avec moi quand j'applique cette méthodologie : il y a ceux qui savent et les petits maires et, face à l'administration toute-puissante, les petits maires se disent parfois qu'ils ont peut-être mal vu la chose et ils ont tendance à plier bagage un peu trop rapidement. J'ai plutôt tendance à aller au bout des choses. J'ai pris un cabinet d'avocats pour un sujet sur la loi sur l'eau. Je viens de m'expliquer avec la préfète, qui ne voulait pas remonter des barrages à aiguilles sur le Cher pour protéger le château de Chenonceaux. Or, elle vient de signer son arrêté, car je lui ai expliqué qu'il y avait un risque sérieux qu'il n'y ait plus d'eau sous le château. Mais c'est quelque chose de vertueux, puisque je contribue à élever par le haut l'administration... Un jour, j'ai fait 500 kilomètres pour aller expliquer à François Baroin que nous devions diminuer d'un étage le nombre de conseillers municipaux. Dans ma commune, nous sommes onze, alors que nous pourrions n'être que neuf et, là où il y en a quinze, il pourrait n'y en avoir que treize… Il m'a répondu que c'était une bonne idée, mais que les Parisiens n'en voulaient pas, parce que cela simplifie trop la constitution des listes électorales et, comme ils veulent faire en sorte que nous ne puissions pas faire des listes électorales dans des communes de 1 000 ou 2 000 habitants, ils vont nous inciter ainsi à fusionner les communes en nous disant que l'on n'arrive même pas à faire des listes électorales... C'est une mesure qui a été refusée au niveau parisien et je trouve que c'est foncièrement injuste, parce que l'on ne fait rien pour aider l'échelon communal. Résultat : dans nos communes moyennes, il n'y a qu'une seule liste ! Où est la démocratie ? Sur notre communauté de communes, il y a eu un village où ils ne voulaient pas élire un maire : Chenonceaux. Il a fallu que le préfet tape du poing sur la table. Mais l'État est très content de voir que ce système se grippe, puisqu'il peut nous dire qu'il faut aller vers des communes nouvelles... C'est toujours insidieux. ■

>> Les maires ruraux vigilants face à la hausse des incivilités

Daniel Barbe, maire de Blasimon (Gironde) :

« Il y a un phénomène national de résignation. »

Cet été, les Français ont été très affectés par la mort tragique du maire de Signes et, partout en France, on a rendu hommage à Jean-Mathieu Michel qui a été renversé par une camionnette alors qu'il tentait de s'opposer à des dépôts de gravats dans un bois de sa commune. « Aujourd'hui, c'est simple, on doit s'occuper de tout dans nos campagnes. On est en première ligne. Nous sommes nous-mêmes notre propre police municipale ! », explique Daniel Barbe, maire de Blasimon, une commune de 900 habitants située à l'est de Bordeaux, et président de l'association des maires ruraux de Gironde. Il répond aux questions de L'Hebdo-Bourseplus.

L'Hebdo-Bourseplus :

Le décès du maire de Signes a ému de nombreux Français. Pensez-vous que le monde rural soit progressivement touché par la multiplication des incivilités ?

Daniel Barbe :

Je ne crois pas qu'il y ait plus d'incivilités, c'est toujours pareil. Mais il y a un phénomène national de résignation. Les gens sont embêtés par une petite minorité, mais ils ne disent rien. Par exemple, quand une personne se fait importuner dans les transports en commun, les gens tournent la tête parce qu'ils ne se sentent pas concernés. Il y a toujours eu des gens qui ennuyaient les autres, même dans les fêtes locales. J'ai toujours connu des bagarres, qui étaient parfois plus violentes que maintenant, mais à l'époque il y avait un cordon de sécurité, c'est-à-dire des personnes qui empêchaient que les choses ne dégénèrent.

On se souvient des blousons noirs des années 60, ils savaient qu'ils étaient des marginaux et ils se revendiquaient comme tels…

Mais, face à eux, la société faisait bloc. Aujourd'hui, quand deux ou trois personnes agressent quelqu'un dans les transports en commun, personne ne se lève pour leur demander d'arrêter. C'est quelque chose de problématique. Est-ce un effet de peur ? Est-ce de l'égoïsme ? C'est quelque chose qui existait beaucoup moins autrefois, car il y avait toujours des gens pour s'opposer à cela.

Autrefois, on pouvait s'y opposer, parce que l'on savait qui était le gentil et qui était le méchant... Alors qu'aujourd'hui, face à la pensée unique, on n'ose pas affronter un groupe de jeunes, par peur d'être qualifié de ceci ou de cela... On n'ose plus intervenir, de crainte d'être condamné par un juge… C'est ce que l'on entend partout…

Vous avez raison et il y a aussi un autre phénomène. Dans notre région, en Gironde, nous avons 20 000 habitants supplémentaires chaque année. Il y a des personnes qui arrivent et d'autres qui partent mais, il y a quarante ans, 75 % de la commune étaient composés de familles qui étaient là depuis au moins quatre générations : donc, c'étaient des gens qui se connaissaient. En plus, c'était le monde agricole et il y avait un esprit de solidarité, alors qu'aujourd'hui nous avons seulement 25 % des familles de la commune qui sont là depuis au moins quatre générations. Je ne dis pas qu'il n'y ait plus de solidarité, mais je dis que les gens ne se connaissent plus. Dans le monde rural, si l'on ne veut pas être attaqué comme dans le monde urbain, en devenant des villages-dortoirs, il est absolument nécessaire de travailler de plus en plus sur la réception de ces nouveaux habitants, qui constituent une richesse pour nos campagnes. Ce sont des gens qui arrivent avec des compétences et une vision extérieure, donc il ne faut pas les considérer comme des envahisseurs, mais comme des nouveaux habitants, avec leur propre vision. Il faut que les gens se connaissent pour continuer de vivre ensemble et garder notre philosophie de village. Quand les gens déversent des poubelles dans un fossé, il faut arrêter de ne rien dire, il ne faut pas avoir peur de prendre en photo la plaque d'immatriculation et d'être le témoin de cette situation. C'est de cette manière que nous nous opposerons à ces incivilités, en remettant les choses en place, parce que nous avons des services adéquats pour permettre aux gens de se débarrasser de leurs poubelles ou de leurs encombrants.

Après le décès du maire de Signes, Emmanuel Macron a déclaré « Plus jamais ça », mais un autre maire a été agressé cet été dans le Puy-de-Dôme.

Ne sommes-nous pas toujours dans les belles paroles, en sachant très bien que tout sera oublié après quelques semaines ?

Bien entendu. Et, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on a dit « Plus jamais ça », mais on a revu cela ailleurs... Je dis que, derrière un maire, il y a un être humain. Quand on attaque quelqu'un dans la rue en l'insultant, je dis que ce n'est plus concevable. Dans les années 60, les blousons noirs venaient se battre dans les fêtes locales et il y a eu des villages où les gens se sont révoltés, c'étaient souvent des agriculteurs assez costauds et, à force, les blousons noirs ne revenaient plus. Donc, il y avait un effet de masse pour s'opposer à cette minorité, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans le monde rural, vous avez un effet de masse chaque fois qu'il y a quelque chose de grave, comme une maison qui brûle ou une personne qui risque de décéder… Maintenant, la fonction est attaquée, mais je ne la trouve pas plus difficile qu'hier. J'ai été élu en 1995, comme adjoint au maire, et je ne pense pas que la fonction soit plus compliquée : je dis simplement que les gens se sont éloignés petit à petit.

Donc, vous ne faites pas partie de ces maires qui ont envie de jeter l'éponge aux prochaines élections municipales…

Non ! J'ai pris la décision de me représenter en avril dernier. Il y a très longtemps, j'ai décidé de ne rien lâcher, car je pense que l'on peut garder la tête haute, analyser les problèmes et essayer de les traiter. Je n'ai pas envie de lâcher. il y a des moments difficiles, certes, mais je fais toujours très attention. Quand il y a un problème, je me dis que je n'ai pas le droit de ne rien faire en attendant que les gendarmes arrivent. Ils font un excellent travail dans le monde rural mais, sur un territoire excessivement grand - il faut compter en moyenne 30 minutes pour qu'ils arrivent - on doit tout faire pour éviter que les choses ne dégénèrent : on peut temporiser pendant ce temps. Effectivement, on prend des risques, mais on a tellement de belles choses dans notre mandat de maire, qu'il ne faut pas simplement regarder le mauvais côté des choses, il faut aussi mettre dans la balance les moments de construction. ■

>> Rajeunir la population : un défi permanent pour les maires ruraux.

Serge Mangin, maire de Liez (Aisne) :

« La racine du mal, c'est la désertification de notre territoire par le manque d'emplois. »

C'est la hantise de nombreux élus confrontés au dépeuplement de leur village : comment attirer une population jeune ? À Liez, un village de 400 habitants situé dans le département de l'Aisne, Serge Mangin s'est fixé pour objectif de faire revenir des familles plus jeunes sur son territoire. En effet, un quart de ses administrés sont âgés de plus de 65 ans, contre 17,7 % au niveau national. L'école est fermée, car le village ne comporte que 12 enfants, alors qu'il en faudrait une trentaine pour pouvoir ouvrir un établissement scolaire. Depuis plusieurs années, le maire fait tout pour augmenter l'offre de logements et il observe avec satisfaction que les logements vides se vendent. Selon lui, il faudrait maintenant développer une activité économique dans le monde rural, car il existe une réelle volonté des Français de vivre tranquillement à la campagne. Contrairement à certains de ses collègues qui sont pessimistes, Serge Mangin croit en l'avenir des campagnes. Dernière bonne nouvelle : la fibre arrive au village fin août, de quoi attirer de nouveaux habitants…

L'Hebdo-Bourseplus :

Dans les années 80, on pensait que la vie à la campagne allait se développer et ce sentiment a été renforcé avec le déploiement de l'Internet et du télétravail. Au final, on s'aperçoit que ce sont les villes qui se sont renforcées, au détriment des campagnes. Pensez-vous que la situation peut changer ?

Serge Mangin :

Je continue de croire à cela et c'est pour cette raison que je continue de me battre dans ma petite commune. Je crois que tout cela est lié à l'absence d'emplois. Sur notre territoire, nous avons de nombreuses entreprises industrielles qui ont disparu, nous avons pas mal de magasins qui partent, donc les gens vont naturellement là où il y a de l'emploi. Dans notre petit village, nous avons de la chance, puisque nous sommes à 2 kilomètres du centre-ville de Tergnier, une ville de 15 000 habitants. Cependant, j'observe que notre village est en fin de cycle, puisque nous avons 25 % de la population qui a plus de 65 ans, donc la commune est en train de se renouveler. Les logements vides, notamment après un décès ou un déménagement, sont très rapidement occupés. Dès qu'un logement est libre, il est racheté en moyenne au bout de trois mois et l'on commence à voir des personnes qui reviennent vivre dans la ruralité. Ce phénomène de désertification des villages est aussi lié au développement des grandes surfaces, car on a vidé la ruralité avec l'implantation de ces grandes enseignes qui se sont installées à proximité des grandes villes. Même sur Tergnier, qui est une ville moyenne, beaucoup de commerçants ferment, parce que les gens vont dans les grandes surfaces. Vu le contexte actuel, avec la préoccupation écologique et la transition énergétique, les citadins découvrent qu'ils ont beaucoup de contraintes, comme l'obligation d'acheter une vignette ou des interdictions de circuler et, face à cela, j'observe une volonté des gens de s'éloigner de leur lieu de travail. Le télétravail se développe énormément. Par exemple, dans la commune, je connais quelques personnes qui travaillent depuis chez elles. Les couples recherchent surtout la tranquillité à l'heure actuelle. Dès que les gens peuvent s'évader de Paris pour revenir à la campagne, ils le font. Ils travaillent sur place et ils s'intéressent aux activités de la commune. Notre village est en train d'être raccordé à la fibre et c'est une excellente chose pour favoriser le développement du télétravail.

Dans votre constat, le développement des grandes surfaces a constitué une catastrophe pour l'économie dans les petites et moyennes villes. Quel est votre sentiment ?

La société avance et le citoyen doit s'adapter à toutes les situations qui se présentent. Malheureusement, nous perdons progressivement nos magasins de proximité, comme les boulangeries. Lorsqu'un nouveau professionnel ouvre un commerce, il se bat pendant deux ans et, malheureusement, il doit fermer après. Certains commerces avaient une cinquantaine de clients par jour il y a quelques années. Maintenant, c'est seulement quatre ou cinq clients qui franchissent la porte chaque jour... Donc, ils ne peuvent plus vivre. Vous savez, les grandes surfaces sont à la fois des lieux de rencontres et de promenades. Si vous regardez bien les chariots à la sortie des magasins, vous avez parfois deux ou trois articles et cela veut dire que les couples y sont simplement venus pour sortir de chez eux... J'ai 70 ans, j'ai décidé de me représenter et beaucoup de personnes m'ont demandé de continuer. Je suis né dans ce village, j'ai la santé, donc je n'ai pas envie de laisser tomber les gens qui sont autour de moi.

En conclusion, vous êtes optimiste sur l'avenir de la ruralité…

Oui, j'ai confiance ! Par exemple, une ancienne ferme a été rachetée. Il y aura 20 logements et j'ai déjà des demandes. La racine du mal, c'est la désertification de notre territoire par le manque d'emplois, notamment en raison de la fermeture des usines. J'ai travaillé pendant 33 ans dans le nucléaire et, si nous n'avions pas le nucléaire, le coût de l'électricité serait beaucoup plus élevé. La transition énergétique, c'est bien joli, mais, si l'on élimine le nucléaire, on devra faire de bons calculs. On a la température qui augmente, de plus en plus de gens sont climatisés, et ce n'est pas avec la puissance des éoliennes que l'on va arriver à répondre à toute la demande au niveau national ! À titre personnel, j'ai investi dans un groupe électrogène pour être isolé du réseau national car, si l'on avait un hiver rigoureux, on ne tiendrait pas. Il faut le savoir. J'ai peur que l'on ne nous coupe le courant en plein hiver, lorsque le réseau national sera déséquilibré, alors je me suis acheté un groupe électrogène. Dans notre commune, nous avons des gens fragiles, alors on s'en occupe, notamment en période de canicule. Mon grand sujet d'inquiétude, c'est que je me demande comment les choses se passeront, d'ici à 5 ou 10 ans, lorsqu'il y aura un problème d'équilibre entre la production et la distribution d'électricité. À ce moment-là, la vie dans les grands centres urbains sera encore plus difficile. ■

la ruralité n'a pas dit...

>> La colère d'un maire abandonné par son département !

Yves Dourliach, maire de Railleu (Pyrénées-Orientales) :

« Nous avons le droit de vivre comme tout le monde. »

Yves Dourliach, maire de Railleu, un village situé dans les Pyrénées-Orientales, vient de se retrouver dans l'obligation de déneiger les routes départementales qui mènent à sa commune. Certes, il considère qu'il est de son ressort de déneiger le village, mais les routes départementales incombent évidemment au département. Or, avec l'arrivée de la neige, le responsable des services routiers du département a décidé de ne plus s'occuper de ce village, tout simplement parce qu'il est vexé d'avoir été critiqué par le maire au micro d'une radio locale ! Aujourd'hui, Yves Dourliach est contraint de tout faire avec son tracteur, alors qu'il doit aussi s'occuper des courses et du courrier des personnes âgées. La vie de ses administrés est bouleversée depuis plusieurs jours et Yves Dourliach ne cache pas son ras-le-bol.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous venez de pousser un coup de gueule dans la presse locale, car vous êtes obligé de déneiger les routes départementales autour de votre village. Est-ce une situation exceptionnelle ?

Yves Dourliach : J'ai été premier adjoint, j'entame ma sixième année de maire et je m'occupe naturellement de l'entretien des routes de mon village. Mais, ce que je n'admets pas, c'est l'entretien de la départementale 4 et de la départementale 4 bis. Ces routes ne sont pas déneigées, comme la principale route départementale. On s'est retrouvé avec plusieurs centimètres de neige et tout le monde s'en fout... J'ai interpellé le responsable de la direction départementale en charge du déneigement et, comme je suis passé sur France Bleu Roussillon pour me plaindre, il m'a dit que je ne serai plus déneigé ! Je lui ai répondu que j'étais élu, que je devais défendre mes administrés et qu'il était un employé ! Je trouve que ça suffit.

Finalement, vous trouvez normal de vous occuper de votre village, mais pas des routes départementales…

Le lieu s'appelle la vallée des Garroxtes et cela représente 17 kilomètres qui ne sont pas déneigés. Nous sommes peu nombreux, mais j'estime que nous avons le droit de vivre comme tout le monde. Nous avons besoin de médecins, d'infirmières, de femmes de ménage, du courrier… Je trouve que le facteur prend de nombreux risques pour nous amener le courrier et nous nous sommes mis d'accord : lorsqu'il y a beaucoup de neige, il me téléphone et je peux lui dire s'il peut monter au village ou non. Je ne vais pas faire monter le facteur sur une petite route très étroite lorsqu'il y a 5 centimètres de neige, car c'est très dangereux.

Pourquoi ne s'occupe-t-on pas de vous ?

Parce que nous ne sommes pas productifs ! Nous avons de nombreuses stations aux alentours, comme Font Romeu ou Les Angles et, lorsque vous y allez, vous pouvez presque manger sur la route ! Tout est déneigé, il n'y a pas de problème… Nous avons un gîte dans notre village mais, depuis qu'il y a de la neige, il ne peut pas travailler. Le directeur de la Direction interdépartementale des routes n'a pas apprécié mes propos, mais je suis quand même là pour dire la vérité. En plein été, ils se promènent à plusieurs dans un camion, ils ne font rien et, quand on en a besoin en hiver, il n'y a plus personne ! Je trouve que ce n'est pas normal.

En avez-vous ras le bol, comme beaucoup de maires ruraux ?

Je comprends tous ces maires qui ne veulent plus se représenter en France. Nous en avons assez de vivre cette situation, car on nous prend vraiment comme les derniers des derniers. Ensuite, sur les réseaux sociaux, j'ai lu des commentaires comme le fait que j'étais payé pour m'occuper du déneigement. Non, un maire n'est pas payé pour déneiger. J'ai un employé communal trois jours par semaine et, comme cet employé n'a pas son permis de conduire, il ne peut pas conduire un engin de déneigement. En huit jours, j'ai travaillé sept heures par jour pour pouvoir déneiger et saler tout le village. On ne me donne pas un centime de plus. Je ne demande rien, je suis maire d'un petit village et je sais que je dois agir de la sorte. Vous savez, dans un village, c'est toujours le maire à qui l'on téléphone lorsqu'il y a un égout qui est bouché ou lorsque l'eau n'arrive pas… J'ai des conseillers municipaux mais, malheureusement, ils n'habitent pas dans le village même. Mon premier adjoint vient de se faire opérer, donc je n'ai pas d'autre choix. Il arrive un moment où l'on pète les plombs ! ■

>> Une commune rurale qui voit sa population augmenter régulièrement.

Jean-Pierre Fondrille, maire de Neaufles-Saint-Martin (Eure) :

« Il faut arrêter de se plaindre et être positif. »

Au cours de ces dernières années, le village de Neaufles-Saint-Martin, situé dans le département de l'Eure, a dépassé le cap des 1000 habitants et les électeurs devront donc voter en mars prochain pour une liste complète sans possibilité de barrer des noms. Le maire de la commune, Jean-Pierre Fondrille, qui est candidat à sa succession, vient d'indiquer à ses administrés comment les choses vont se passer et, contrairement à de nombreux maires ruraux, il se montre plutôt optimiste sur l'avenir du monde rural.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment expliquez-vous le développement démographique de votre commune ?

Jean-Pierre Fondrille :

Nous sommes en proximité de grandes villes et il y a beaucoup de gens qui recherchent la tranquillité. Nous sommes un village un peu spécifique, puisque nous n'avons pas de routes à grande circulation qui traversent le village. Donc, il y a une qualité de vie un peu particulière et c'est ce qui attire beaucoup. Effectivement, il y a eu quelques constructions qui ont été faites au cours de ces dernières années.

Comment avez-vous dû gérer cet accroissement de population ?

Les choses se sont faites naturellement et nous avons dû simplement créer une garderie qui n'existait pas avant. Sur le plan financier, cela n'a pas été une difficulté. C'est la proximité des grandes villes qui a facilité notre développement : nous avons Gisors, mais aussi Cergy qui est à 40 minutes…

Ainsi, contrairement aux idées reçues, selon vous, les Français préféreraient vivre à la campagne....

Tout à fait. J'ai beaucoup de gens qui viennent de la région parisienne et, lorsqu'ils peuvent faire construire chez nous, d'abord c'est moins cher, ensuite c'est plus agréable. Les gens préfèrent jouer la distance et avoir un cadre de vie agréable.

Pour la prochaine élection municipale, le mode de scrutin va changer…

Oui, nous devons maintenant avoir 15 candidats. Mais nous sommes toujours à l'écart du débat politique national, puisque je présente une liste apolitique. Le rôle du maire évolue aussi. Cela devient de plus en plus difficile. Il y a un transfert de charges et une perte de compétences vis-à-vis des communautés de communes qui n'est toujours pas bien vécue... Mais les choses se passent quand même assez bien. Il faut arrêter de se plaindre et être positif. ■

Dossier :

France : état des lieux avant élection (2/2).

La Cour des comptes vient, cette semaine, de publier un nouvel avertissement concernant les Finances publiques et les perspectives qui sont les siennes, à l'occasion de l'élection présidentielle et, très souvent, de promesses inconsidérées. Selon les magistrats financiers, le prochain gouvernement devra définir une trajectoire de réduction du déficit et de la dette publique beaucoup plus ambitieuse qu'actuellement. Il convient d'éviter que l'écart avec les autres pays de la zone euro en termes de situation des Finances publiques ne s'accentue davantage. Malheureusement, déplore la cour présidée par M. Moscovici, « près de deux ans après le début de la crise, la France fait partie des pays de la zone euro dont la situation des Finances publiques s'est la plus dégradée ». Je le disais, c'est désormais confirmé, noir sur blanc.

En introduction de son rapport annuel, la cour donne son analyse de la situation des Finances publiques. Avec un ratio de dette publique qui est monté désormais à plus de 115 % du PIB et un déficit qui est attendu autour de 5 % du PIB en 2022, la France figure parmi les pays européens dont les comptes publics sont les plus dégradés. Cela affecte « la soutenabilité de la dette française », pour reprendre l'expression de l'introduction du rapport annuel de la Cour des comptes. Pierre Moscovici a donné un coup de tampon en accord avec les différentes mesures qui ont été prises par le gouvernement « quoi qu'il en coûte », désormais, la porte est fermée.

La cour estime que le futur exécutif issu des élections présidentielles et législatives du printemps va être obligé d'adopter une trajectoire de redressement plus affirmé que celle actuellement envisagée, ne reposant pas uniquement sur la maîtrise de la dépense publique. Si l'on traduit, la matraque fiscale va tomber, à plusieurs reprises, sur plusieurs catégories de gens. La cour ne parle pas de la remontée des taux d'intérêt, mais elle estime qu'il faudra faire pour 9 milliards d'euros d'économies supplémentaires chaque année. Y a qu'à, faut qu'on ! En seule ligne de perspective, la cour cite le système des retraites, l'Assurance maladie, la politique de l'Emploi, les minima sociaux et la politique du logement. Je pense que je vais envoyer, pour qu'ils soient mieux informés, mon programme complet pour l'élection présidentielle, à Pierre Moscovici, qui n'en a visiblement pas eu connaissance. La cour n'est pas seule. Le Fonds monétaire international (FMI), a invité la France, en janvier dernier, à engager dès 2023 le redressement de ses Finances publiques. On montre le bâton, et on ne tardera pas à l'utiliser. Quand on regarde de façon détaillée les précédentes estimations qui avaient été données par la Cour des comptes, à la fin de l'année 2021, on s'aperçoit qu'il y a davantage de diagnostics que dans cette préface.

Agriculture : 20 milliards d'euros en question.

Pour ce qui concerne la transition agroécologique, la cour estime qu'il y a des gaspillages. Depuis les années 1960, la France a mis en place un modèle agricole qui est aujourd'hui remis en cause par les engagements nationaux et européens en matière environnementale. La dépense publique destinée à l'agriculture française se monte à 22 milliards d'euros annuellement dont 9,4 milliards au titre de la PAC (Politique agricole commune). Pour ce qui concerne le monde rural, c'est beaucoup de paperasse, et, de loin, on préférerait des prix d'achat des matières premières plus élevés, mieux rémunérateurs, correspondant à la masse de travail qui est effectuée. La Cour des comptes a souligné par exemple que la France a pris du retard sur le développement de l'agriculture biologique, ne lui consacrant, fin 2020, que 9,5 % de sa surface agricole utile alors que le plan « Ambition Bio 2022 » visait entre 15 et 18 % en 2027. Il est un fait, beaucoup de produits « bio » sont importés. Il y aura du travail à faire, il est vraisemblable que le prochain gouvernement cherchera essentiellement à réaliser des économies, plus qu'à valoriser les pratiques davantage respectueuses de l'environnement. Dans son diagnostic de décembre dernier, la cour a pointé également les problèmes de notre industrie.

Industrie : le sujet des impôts de production.

En France, pas loin de 20 milliards d'euros sont distribués au titre des aides publiques chaque année pour soutenir le secteur industriel, alors que la lente attrition reste toujours préoccupante, avec une poursuite des délocalisations notamment. Entre 2000 et 2020, la part des

exportations françaises de biens dans la zone euro est tombée de 17 % à 12 %. En trois lustres seulement (quinze ans), la France est tombée du sixième au huitième rang des puissances industrielles. Depuis le début de la crise pandémique Covid-19, 41.300 emplois industriels supplémentaires ont été détruits. Pour le moment, la France ne va pas obligatoirement dans la bonne direction. Il y a eu pour 40 milliards d'euros de baisses de charges sous François Hollande, puis une inflexion à la baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. En réel, nos impôts de production sont un fardeau ultralourd, et leur transfert sur la consommation est d'une impérative nécessité même si la Cour des comptes ne le redit pas. Malgré le crédit impôt recherche, les dépenses de R & D sont inférieures à la moyenne de l'OCDE. Il y a très peu de liens entre la recherche publique et la recherche privée. La Cour des comptes considère qu'il convient de ramener les soutiens publics sur un nombre très réduit de priorités, d'améliorer le pilotage de la politique industrielle en la coordonnant avec les politiques de l'Energie ou de la Santé. Il faudrait peut-être aussi réformer le code d'attribution des marchés publics, qui permet à des départements de continuer à commander des masques en Chine plutôt que de faire tourner les usines françaises qui se sont remises à en fabriquer pendant la pandémie.

Le tabou de la SNCF et de ses rails usés.

Même si c'est un tabou, la cour a également fait un constat terrible pour ce qui concerne la SNCF. L'Etat a repris pour 35 milliards d'euros de la dette de l'entreprise publique, qui avait investi de façon outrancière dans les lignes TGV, tout en prenant un retard colossal dans l'entretien de ses presque 30.000km de réseau. La moyenne d'âge du réseau classique de la SNCF est de trente-trois ans. Les rails sont deux fois plus vieux qu'en Allemagne. Cela pénalise bien sûr le trafic voyageurs mais empêche un retour du fret sur les voies ferrées. Casses, pannes, retards… le sous-investissement a des conséquences qui sont immédiatement mesurables. Actuellement le fret est relégué ou presque au trafic de nuit, et priorité est donnée au transport de passagers. Cela fait que le fret ferroviaire n'est même pas au cinquième en tonnage de ce qui se pratique chez notre voisin allemand. Actuellement, la SNCF a comme objectif d'investir 3 milliards d'euros par an pour renouveler ses lignes. Selon la Cour des comptes, il en faudrait 3,5 milliards. En 2019, il n'y a eu que 2,7 milliards de dépensés. Lors du plan de relance de 2020, l'Etat a apporté 2,3 milliards à la SNCF pour compenser les pertes de SNCF Réseau, sans obliger que cet argent aille vers l'investissement. Avec de lourdes pertes liées à la gréviculture comme à la crise sanitaire, la SNCF n'a plus aucune marge de manœuvre. Par ailleurs, les travaux qui s'étalent parfois sur de longs mois voire de longs trimestres amènent une dégradation de la qualité du service, donc une baisse du trafic. La concentration des moyens sur une période courte, la productivité, la rationalisation des chantiers… tout cela reste à faire.

Energie : de vrais sujets oubliés.

Pour ce qui concerne l'Energie, cela ne va pas très bien non plus. La part de l'électricité dans la consommation totale d'Energie va bondir dans les années à venir, pour passer de 25 % à 55 % du total en 2050 selon une étude récente publiée par RTE, le réseau de transport de l'électricité. L'électrification des véhicules, celle du chauffage… sont censées permettre de réduire les émissions de CO2 issues de la consommation de produits pétroliers, de charbon et de gaz. Bien évidemment, les énergies renouvelables n'y suffiront pas, et l'argent gaspillé dans la construction de très laides et dangereuses éoliennes, qui produisent de façon intermittente peu d'électricité, ne pourra pas permettre d'y arriver. La France doit donc remonter sur le cheval de l'électricité nucléaire. Il ne faut pas oublier que le parc de centrales est désormais vieillissant, sa construction a commencé dans les années 1960, s'est accélérée dans les années 1970 et s'est terminée dans les années 1980. Il faut savoir que les annonces récentes concernant la relance du programme nucléaire français n'auront pas d'effet avant 2028 ou 2029, démarrage des futurs chantiers, si les pouvoirs publics de l'époque le décident. Avec tous ses retards et avec tous ses ratés, le coût du seul réacteur en construction, le réacteur EPR de Flamanville dépasse déjà les 12 milliards d'euros, cela a beau être un chantier prototype, il faudra construire les futurs réacteurs pour 40 à 45 % de moins si l'on veut rester compétitif. Il ne faut pas oublier que la filière nucléaire représente environ 200.000 emplois en France qui sont répartis entre plus de 2.000 entreprises. C'est la troisième filière industrielle française derrière l'aéronautique et l'automobile.

Police, justice, cela déraille.

Dans son rapport de décembre 2021, la Cour des comptes a souligné également des imperfections concernant les missions régaliennes de l'Etat. En dix ans, de 2010 à 2020, la masse salariale de la police nationale (10 milliards d'euros) a augmenté de 21 % alors que les effectifs sont restés quasiment les mêmes à presque 146.000. Même si les policiers sont mieux payés, ils ne sont pas plus efficaces, puisqu'il y a une très faible présence sur le terrain et le taux d'élucidation des affaires est en recul. La paperasse, la paperasse, encore la paperasse qui nuit à l'organisation du travail et à la bonne productivité de ce service essentiel à la paix sociale. En termes policiers, la Cour des comptes cite « une organisation du travail inadaptée ». On a beau lire à demi-mot ce que pensent les magistrats, le constat est implacable. Chaque fois qu'un policier fait usage de son arme, ne serait-ce que lorsqu'il la sort pour intimer un arrêt à une personne contrôlée, on parle de bavure. Le « taux d'engagement » des policiers sur le terrain est tombé de 39 % à 37 % en dix ans contre 58 % pour la gendarmerie. Le taux d'élucidation des homicides a reculé de 67 % environ à 62,6 %. Celui des cambriolages est vraiment ridicule, aux alentours de 10 %. La police judiciaire ne fonctionne plus vraiment, elle est souvent accaparée par des procès politiques, depuis notamment la création du Parquet financier. Bien évidemment, puisqu'il a fallu faire un rattrapage sur les salaires, on a diminué les frais d'entretien

du parc immobilier, et les véhicules ne sont pas renouvelés. La Cour des comptes révèle que les véhicules utilisés par la police nationale ont en moyenne sept ans d'âge contre trois ans seulement en Allemagne. Comme la police nationale n'est plus sur le terrain, les mairies ont été obligées de créer ou de développer fortement leurs polices municipales qui sont désormais pour un cumul de 35.000 agents et sont souvent porteurs d'armes, par autorisation du maire.

Trois ans pour statuer.

Côté Justice, c'est la même mélodie. Les budgets ont augmenté (+22 % en dix ans), mais les délais de traitement des différentes affaires ont également augmenté de façon très forte. Selon la Cour des comptes « la Justice a désormais moins besoin d'être réformée que d'être mieux gérée ». Pan, c'est dit ! Grosso modo, il faut améliorer le travail dans les juridictions, tranquillement, sans faire de barouf. Même si les moyens ont été augmentés, les plaintes sont plus nombreuses, les affaires explosent, il n'est pas rare qu'un juge aux Affaires familiales ne puisse se prononcer avant deux ou trois ans dans le cadre d'un conflit pour la garde d'un enfant, alors que ce serait normalement une affaire à régler en quelques mois, après enquête sociale, dans l'intérêt de l'enfant bien sûr. L'Allemagne avait mis quatre années, souligne la cour, pour mettre au carré son appareil judiciaire.

L'école en faillite, faute d'autonomie.

Bien sûr, les crédits qui sont consacrés à l'Ecole sont pointés du doigt. Selon la cour, la Nation consacre plus de 110 milliards d'euros par an pour l'éducation de 12 millions d'élèves. Il s'agit du premier poste de dépenses de l'Etat. C'est largement au-dessus de la moyenne de l'OCDE, mais pour autant, les performances sont très médiocres. Pire, elles se dégradent. Il y a en moyenne 7.600 euros annuels dépensés pour un élève du primaire, 11.300 euros pour un collégien ou un lycéen. A la fin, beaucoup de ceux qui entrent à l'université ne savent ni lire ni écrire et ont des difficultés pour compter, ce qui est quand même une régression par rapport à ce qui fut constaté il y a plus d'un siècle de cela. Pour la Cour des comptes, le problème vient d'un manque d'autonomie des établissements qui ne sont pas libres de développer leurs projets éducatifs. Les chefs d'établissement ne sont pas autorisés à gérer vraiment leurs équipes, et à développer des expérimentations. La Cour des comptes le rappelle, seulement 10 % des décisions prises en matière éducative le sont au niveau des établissements dont à peine 2 % en autonomie. C'est un peu comme à la SNCF, la gréviculture s'est installée, et lorsque l'on veut changer quelque chose, immédiatement, il y a une levée de boucliers. Lorsque l'actuel pouvoir a voulu lancer une expérimentation dans une cinquantaine d'écoles à Marseille, il y a eu un refus en bloc de quarante établissements sur les

cinquante sélectionnés ! Le corporatisme, c'est le cœur de la vie du mammouth. Ce qui se passe de façon désagréable dans les écoles primaires secondaires se retrouve aussi dans le supérieur, où les réformes ont toutes échoué, y compris la loi Pécresse de 2007. Les effectifs étudiants augmentent, tout simplement parce que l'on est venu sur un système ressemblant davantage au parking à chômeurs qu'à la création et l'enrichissement d'une élite de la France. Il y a actuellement 2,7 millions d'étudiants contre moins d'un million à la fin des années 1970 et au tout début des années 1980. L'évolution de la population française aurait rendu tout à fait normal de passer à 1,3 ou 1,4 million d'étudiants dans le supérieur, on peut donc considérer qu'il y a 1,2 à 1,4 million d'actuels étudiants qui sortiront aigris du système, et bien évidemment sans aucune formation utile à la société. La Cour des comptes ne le dit pas, mais c'est ce qu'il résulte de son analyse. ■

NM

L'Hebdo Bourseplus est édité par
Le Nouveau **Quotidien de Paris**
SAS au capital de 450 000 € - RCS Evreux : 398 907 204
Activité 5813Z - Editions de journaux
Locataire-gérant de *Le Quotidien de Paris Editions SA*
au capital de 1 693 405,12€
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
PDG : Nicolas Miguet - Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
PDG : Nicolas Miguet
Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
Directeur de la publication : Nicolas MIGUET
Dir. de la rédaction, Rédacteur en chef :
Nicolas MIGUET
Impression : La Galiote-Prenant (94)
Distribution : M.L.P.
Dépôt légal à parution
Commission paritaire CPPAP : 0524 K 80317
Service abonnements :
SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
Service abonnements
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
Tél. abonnements : 01 44 29 64 64
e-mail (en minuscules) : abo@gnm-sa.fr
Les coordonnées de nos abonnés ne sont jamais cédées à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.
La consultation de nos publications sur le site **www.bourse.fr** est un service gratuit réservé à usage exclusif et privé de nos abonnés qui peut être suspendu à tout moment.
« Conformément aux dispositions de l'article 329-5 du Règlement général de l'AMF, les lecteurs sont invités à consulter le site www.bourse.fr (rubrique « Mentions légales ») pour toute information relative aux conflits d'intérêts de l'éditeur, et notamment la liste des titres détenus dans le cadre de leur portefeuille de placement les sociétés QPE SA et NMA SA ».
Ce numéro peut contenir un encart posé de 2 pages.

Oui *je désire profiter de l'offre :* **L'Hebdo Bourseplus**

❒ 6 mois, 26 numéros 112 €
❒ 1 an, 48 numéros 199 €
❒ 2 ans, 96 numéros 369 €
❒ 3 ans, 144 numéros 545 €
(tarif réduit)

OFFRE A DUREE LIBRE
❒ prélèvement de 20 €/ mois
(joindre un RIB)

❒ *et j'en profite pour faire un essai à* La Bourse

❒ 6 semaines 221 €
❒ 6 mois, 26 numéros 819 €
❒ 1 an, 52 numéros 1269 €

Tarif France métropolitaine
valable jusqu'au 31/12/2022

**L'Hebdo Bourse Plus sort un numéro double fin juillet et ne paraît pas en août. La Lettre La Bourse paraît chaque semaine y-compris en août.*

Total de mes abonnements et livres : . . . . . .
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone : _____
email* : @
* adresse email obligatoire pour la consultation sur internet, même pour un réabonnement.

Bulletin complet à photocopier ou à découper et à renvoyer à : H-B+ 28/01/2022
SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

Je joins mon règlement par :
❒ Chèque (à l'ordre de NQP SAS)
❒ CB numéro : . . . . / . . . . / . . . . / . . . .
validité : . . / . .
3 derniers chiffres au dos de votre CB : . . .

Fait à : _____
Le : _____
Signature :

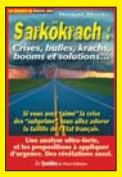

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Sarkokrach** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Bourse : les secrets des "pros"** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Les Banksters attaquent !** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Le trou noir** au prix de 14,90 € l'unité

❒ **Je désire profiter de l'offre**
4 livres pour 49,90 €
port compris

la ruralité n'a pas dit...

Parrainer Nicolas Miguet, c'est maintenant qu'il faut le faire

Comment bien remplir
votre formulaire de parrainage

Votre Nom

Vos coordonnées

Le candidat que vous choisissez de présenter

Votre Mandat

Maire
Maire délégué d'une commune associée
Conseiller Général
Député,
etc.

Commune

N'oubliez pas de préciser le numéro INSEE de votre commune

Signature et cachet de la Mairie obligatoires

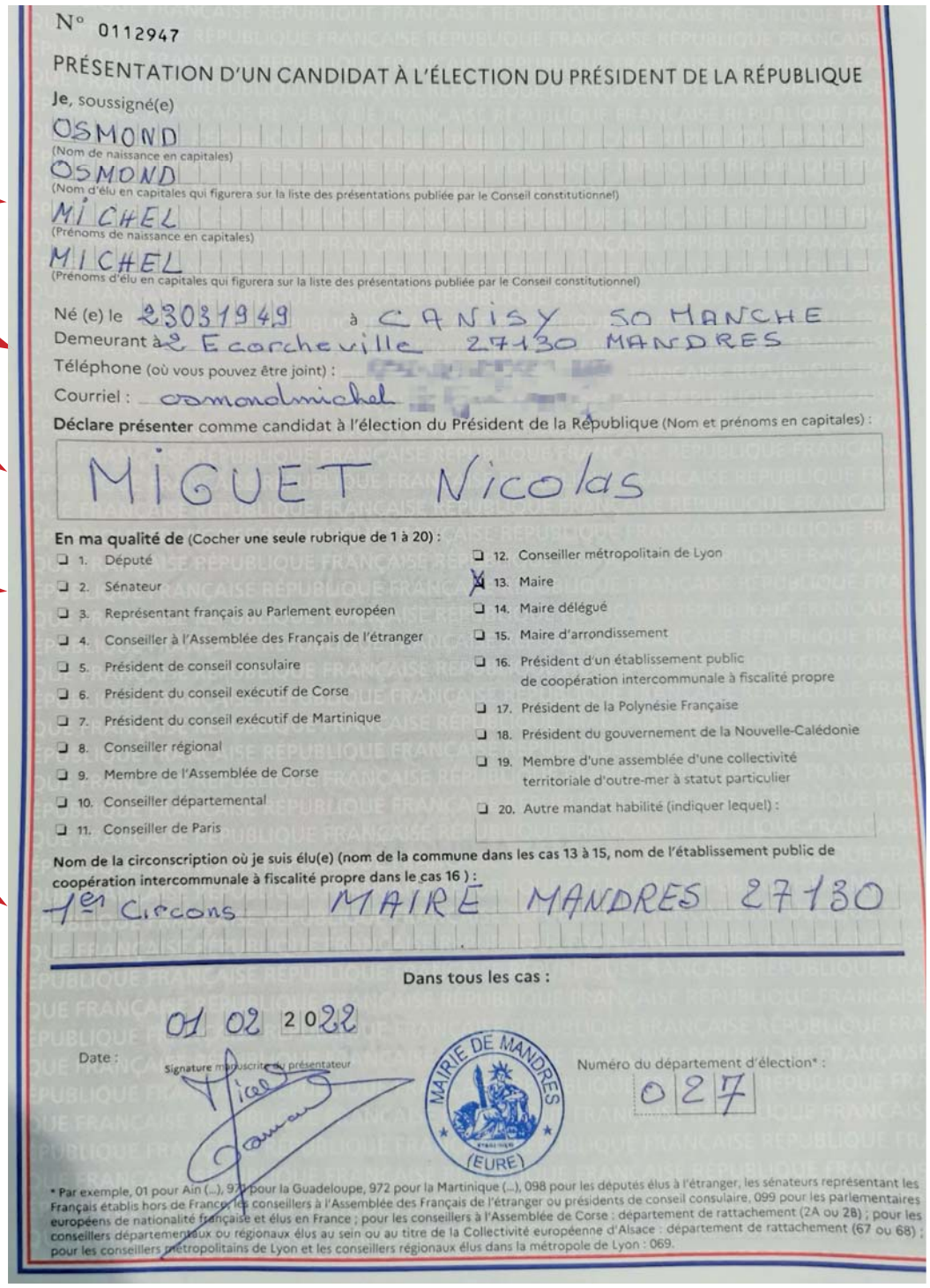

N° 0112947

PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Je, soussigné(e)
OSMOND
(Nom de naissance en capitales)
OSMOND
(Nom d'élu en capitales qui figurera sur la liste des présentations publiée par le Conseil constitutionnel)
MICHEL
(Prénoms de naissance en capitales)
MICHEL
(Prénoms d'élu en capitales qui figurera sur la liste des présentations publiée par le Conseil constitutionnel)

Né (e) le 23031949 à CANISY 50 MANCHE
Demeurant à 2 Ecorcheville 27130 MANDRES
Téléphone (où vous pouvez être joint) :
Courriel : osmondmichel

Déclare présenter comme candidat à l'élection du Président de la République (Nom et prénoms en capitales) :
MIGUET Nicolas

En ma qualité de (Cocher une seule rubrique de 1 à 20) :
- ❑ 1. Député
- ❑ 2. Sénateur
- ❑ 3. Représentant français au Parlement européen
- ❑ 4. Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- ❑ 5. Président de conseil consulaire
- ❑ 6. Président du conseil exécutif de Corse
- ❑ 7. Président du conseil exécutif de Martinique
- ❑ 8. Conseiller régional
- ❑ 9. Membre de l'Assemblée de Corse
- ❑ 10. Conseiller départemental
- ❑ 11. Conseiller de Paris
- ❑ 12. Conseiller métropolitain de Lyon
- ☒ 13. Maire
- ❑ 14. Maire délégué
- ❑ 15. Maire d'arrondissement
- ❑ 16. Président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- ❑ 17. Président de la Polynésie Française
- ❑ 18. Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- ❑ 19. Membre d'une assemblée d'une collectivité territoriale d'outre-mer à statut particulier
- ❑ 20. Autre mandat habilité (indiquer lequel) :

Nom de la circonscription où je suis élu(e) (nom de la commune dans les cas 13 à 15, nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cas 16) :
1er Circons MAIRE MANDRES 27130

Dans tous les cas :

Date : 01 02 2022

Signature manuscrite du présentateur

MAIRIE DE MANDRES (EURE)

Numéro du département d'élection* : 027

* Par exemple, 01 pour Ain (...), 971 pour la Guadeloupe, 972 pour la Martinique (...), 098 pour les députés élus à l'étranger, les sénateurs représentant les Français établis hors de France, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ou présidents de conseil consulaire, 099 pour les parlementaires européens de nationalité française et élus en France ; pour les conseillers à l'Assemblée de Corse : département de rattachement (2A ou 2B) ; pour les conseillers départementaux ou régionaux élus au sein ou au titre de la Collectivité européenne d'Alsace : département de rattachement (67 ou 68) ; pour les conseillers métropolitains de Lyon et les conseillers régionaux élus dans la métropole de Lyon : 069.

Bulletin de parrainage à retourner au Conseil constitutionnel :
2, rue de Montpensier, 75001 PARIS